50c

CITÉ LIBRE

XVe année No 81 NOVEMBRE 1965 NOUVELLE SÉRIE

L'ÉTAT, C'EST NOUS

— *Le logement*

— *Les partis politiques*

— *Crimes des cols blancs*

DES TEXTES DE :

Dogan AKMAN • *R. W. G.* BRYANT • *J. G.* GAULIN

Yerri KEMPF • *Vincent* LEMIEUX • *André* NORMANDEAU

Jean PELLERIN

XVe année, No 81
November 1965

revue mensuelle

Comité de rédaction

Directeur :
Jean Pellerin

Rédacteurs :
Maurice Blain
Charles Taylor
Jacques Tremblay

Chroniques :
Yerri Kempf
Jean-Guy Gaulin

Collaborateurs :
R. W. G. Bryant
Naïm Kattan
Gérard Pelletier
Pierre-E. Trudeau

Secrétariat :
Nina Bruneau
1420 ouest, Bernard
Montréal 8e
Tél. : 277-9131

•

Editeur propriétaire
**Le Syndicat coopératif d'édition
Cité Libre**

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais Inc.

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Vente des abonnements
et des anciens numéros :
**Cité Libre
5090, rue Papineau
Montréal 34
Tél. 526-3361**

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente aux dépositaires :
**Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 527-2479**

SOMMAIRE

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



pointes sèches

LA CIVILISATION YANKEE AU VIETNAM

Le texte qui suit est la traduction d'un commentaire ingénu que la « United Press International » (UPI) diffusait pour publication le 21 octobre dernier. Si nous le reproduisons ici, c'est uniquement à l'intention de ceux de nos lecteurs qui, avec le secrétaire général des Nations unies, croient que le peuple américain, malgré la puissance de ses « mass media », représente peut-être, à l'heure actuelle, la collectivité « la plus mal informée du monde ». Visiblement, UPI ne partage pas ce point de vue. Qu'on en juge plutôt.

• • •

SAIGON, Vietnam, Oct. 21 (UPI) — Le GI américain au Vietnam est à peu près aussi bien informé de ce qui se passe dans le monde que s'il vivait sur une ferme ou dans une petite ville des Etats-Unis. Il reçoit tous les jours un quotidien; il peut s'acheter une revue au magasin général de ses baraquements ou capter, grâce à son transistor, les nouvelles diffusées toutes les heures.

Le quotidien que reçoivent les soldats américains s'appelle le « Pacific Stars and Stripes *». On en distribue 34,000 exemplaires gratuitement chaque jour au Sud-Vietnam, et l'on espère accroître le tirage à 40,000 avant la fin de l'année. Le* Pacific Stars and Stripes *est beaucoup plus qu'une feuille-maison. Il est abonné aux agences de nouvelles américaines dont il publie quantité de dépêches.*

De plus, grâce à ce journal, les opinions qui circulent aux Etats-Unis parviennent aux GI; elles leur parviennent aussi grâce aux revues en vente au Post Exchanges. *Le* Pacific Stars and Stripes *est également abonné à des services de chroniqueurs politiques à la pige (syndicated political columns) et à des services de bandes illustrées (comics) aux Etats-Unis. Il publie côte à côte les opinions de journalistes conservateurs et libéraux.*

La disponibilité des revues et des journaux est limitée, beaucoup plus en fonction des difficultés de transport qu'en fonction d'autre chose. Le Pacific Stars and Stripes, *qui est publié par une entreprise de Tokyo, est expédié chaque jour par avion aux bases de Saigon, de Danang et de Nha Trang. De ces bases, le journal repart, soit par avion, hélicoptère ou camion, en direction des avant-postes du front.*

Un vaste choix de magazines est disponible au Post Exchanges. *On a toujours soin d'augmenter le nombre de numéros disponibles au fur et à mesure que de nouvelles bases s'installent. Les autorités du quartier général disent que c'est* Playboy, Newsweek, Time, Cavalier, Saturday Evening Post *et des magazines d'aventure comme* True *et* Real *qui sont le plus en demande.*

Les autorités précisent que la revue qui se vend le mieux est Playboy. *Elle s'écoule à raison de 25,000 exemplaires par mois. « Nous vendons tout ce que nous pouvons recevoir », a dit un responsable.*

Des revues sont également disponibles aux étalages des établissements civils dans les grandes villes. On les écoule à un prix qui est souvent inférieur à celui qu'on exige aux Etats-Unis. Ainsi, Time *et* Newsweek *sont offerts dans les rues de Saigon au prix de dix-sept cents le numéro.*

Le Vietnam publie en langue anglaise deux journaux à l'usage spécifique des soldats américains. Le Saigon Post *et le* Saigon Daily News *publient absolument les mêmes dépêches, les mêmes articles et les mêmes reportages qu'on peut lire dans n'importe quel journal aux Etats-Unis. Mais ces deux journaux paraissent souvent avec des espaces en blanc. Il s'agit de passages que les autorités sud-vietnamiennes ont censurés. Ces feuilles tirent à quelques milliers d'exemplaires. Le* Pacific Stars and Stripes, *de même que les magazines vendus par l'intermédiaire du* Post Exchanges, *échappent à la censure vietnamienne.*

Le quartier général du commandement militaire américain dirige, pour sa part, un réseau radiophonique au Vietnam et dispose de transmetteurs qui lui permettent de projeter son signal jusqu'aux unités de la 7ème flotte au large du littoral. Les émissions du Armed Forces Radio Service *sont identiques à celles qu'on peut capter aux Etats-Unis. On exploite à fond la formule du « disque Jockey » que ponctue, à toutes les heures, un bulletin de nouvelles de cinq minutes.*

Le poste dispose des principales agences américaines de nouvelles pour alimenter ces bulletins de nouvelles. Le bulletin horaire de cinq minutes ne donne forcément que les grandes lignes des nouvelles, aussi, l'imprimé demeure-t-il la principale source d'information pour les GI davantage intéressés à ce qui se passe.

* * *

Aucun doute possible — et comme dirait mon grand-père — « les GI sont mauditement bien informés au Vietnam ». Dans TIME, NEWSWEEK, PLAYBOY et les agences de presse américaines, ils peuvent trouver toutes les justifications morales qui les autorisent à occire théologalement jusqu'au dernier Vietcong. La civilisation yankee, c'est décidément quelque chose.

Au début de mon séjour au Vietnam, j'ai cru que la guerre pouvait être gagnée et qu'il valait le coup d'essayer. Maintenant, il m'arrive de penser qu'elle peut être gagnée mais qu'elle n'en vaut plus le coût.

Jack Langguth
Magazine du New York Times, 19 sept. '65

CONSEIL DE LA JUSTICE

DEPUIS trois mois, la Province de Québec est dotée d'un Conseil Consultatif de l'Administration de la Justice. Lorsque le Ministre de la Justice, Me Wagner, annonça la formation de ce conseil, il déclara : « Ce sera un organisme unique en son genre, . . . non seulement dans la province, mais au pays et probablement au monde ». Dans cet article, nous nous proposons d'examiner en quoi ce nouveau conseil peut être considéré unique.

L'équipe du conseil

Le conseil est présentement formé de 18 membres choisis par Me Wagner, et de deux représentants du ministère de la Justice, Me Choinard, sous-ministre, et le Dr Maurice Gauthier, directeur du service des prisons de la province.

Lorsqu'on analyse la liste des membres du Conseil, on se rend compte des quatre faits suivants :

1 — Les juristes représentent le plus large groupe occupationnel au sein du conseil (onze sur 20, avec une majorité de un).

2 — Le conseil est composé uniquement de membres des classes privilégiées de la province. Les classes moins privilégiées qui sont les plus vulnérables aux abus de la justice et en sont le plus souvent les victimes, et qui par ailleurs produisent la grande partie des malheureux qui peuplent nos prisons, ne sont pas représentés au sein du conseil.

3 — Le conseil est exclusivement formé de citadins, et les milieux ruraux, qui pourtant font partie de cette province, ne sont pas appelés à conseiller.

4 — La présence de certains membres ne se justifie ni par leurs formations, ni par leurs occupations, ni par leurs activités sociales.

Examinons ces faits.

Remarquons d'abord que les déclarations du Ministre de la Justice au sujet du conseil ne correspondent pas à la réalité.

D'abord, le conseil, tel que le ministre le conçoit, n'est pas formé de membres qui viennent des divers milieux sociaux et économiques de la province. Comme on le remarque plus haut, les milieux ruraux, les classes sous-privilégiées et les ouvriers ne sont pas représentés.

En deuxième lieu, considérant la déclaration de Me Wagner, selon laquelle les membres seront recrutés parmi les citoyens les plus éminents du Québec dans leurs sphères respectives, on peut se demander très justement si le journaliste (Jacques G. Francoeur), le secrétaire et contrôleur de Marines Industries Ltd. (M. Cameron Hawken), et le gérant général de la Banque Provinciale du Canada de même que vice-président de l'Association des banquiers canadiens (M. Léo Lavoie), pour ne nommer que quelques-uns, sont des citoyens les plus éminents de la province. En quoi le sont-ils ? Par quoi sont-ils représentants du monde du journalisme, de l'industrie et du commerce ?

Si les membres sont recrutés dans divers milieux, et selon un certain critère d'éminence, il est amusant de voir que l'occupation qui produit le plus grand nombre d'éminences est la pratique du droit.

La question essentielle que plusieurs ont posée, et à laquelle Me Wagner n'a pu fournir une réponse satisfaisante, est celle des critères qui ont guidé le choix des membres de son conseil. Dans ses notes écrites, à l'occasion des souhaits de bienvenue aux membres du conseil, le ministre déclara : « . . . on a semblé vouloir s'étonner, en certains endroits, que je n'aie pas consulté les groupes ou associations auxquels appartiennent quelques-uns des distingués personnages qui forment maintenant ce conseil. La méthode employée m'a semblé si naturelle que je n'ai pas cru nécessaire d'insister parce que j'avais . . . déclaré que les membres devraient être entièrement libres de tout contôle gouvernemental ou autre . . . ; ils ont été choisi à cause de leurs appartenances à certains secteurs de la société, non pas à titre de représentants officiels de ces mêmes secteurs. » Le ministre résume sa pensée, en déclarant que « le choix des membres a été longuement mûri, de même que les méthodes de ce choix ». Après cette déclaration, on ne connait pas plus les critères qui justifient ce choix, ni pourquoi ces critères plutôt que d'autres ont été retenus. Si le choix a été longuement mûri,

Me Wagner devrait être capable de donner des raisons plus précise. Les explications fournies ne semblent pas répondre à la question.

De plus, quelles sont les raisons qui ont motivé le choix de membres de certains secteurs, et non pas d'autres ou de tous les secteurs ? La justice est l'affaire de tous les secteurs de la société.

Si les membres n'ont pas été choisis à titre de représentants officiels, il serait naïf quand même de croire que ces personnes, implicitement, à cause de leurs formations, leurs activités professionnelles, leurs valeurs et idéologies, ne représentent pas les intérêts de leurs groupes d'appartenances et de leurs secteurs. On peut, par exemple, douter fortement que le conseil étudie de par sa propre initiative les aspects divers des crimes des cols blancs, les abus commis par le monde de la finance et du commerce, ou les abus commis dans les professions médicales ou légales. Ils discuteront plutôt, de toute vraisemblance, la façon de traiter les « autres » qui pourissent dans nos prisons. Mais encore doit-on demander pourquoi un tel plutôt qu'un autre, pourquoi un homme d'affaire plutôt qu'un ouvrier ? Pourquoi un notaire plutôt qu'un cultivateur ? Le succès apparent de ces personnes, dans le monde des affaires et de la finance, leur confère-t-il le savoir et la capacité de pouvoir conseiller judicieusement le ministre en matière de justice ?

Enfin, examinons l'argument de Me Wagner selon lequel la liberté et l'indépendance des membres du conseil permettra le fonctionnement de ce dernier dans un « esprit » complètement « apolitique ». Un tel argument manque de relativisme sociologique. En premier lieu, comme on l'a indiqué plus haut, les membres ne peuvent pas se défaire de leurs conditions existentielles, et des valeurs et idéologies des groupes auxquels ils appartiennent. Ils partagent l'idéologie d'un groupe particulier, et ils sont ainsi inévitablement liés aux valeurs politiques incrustées au sein de cette idéologie.

Dans le domaine du droit criminel, par exemple, les lois peuvent être conçues en partie comme un ensemble de règles qui proscrivent des formes spécifiques de conduites et indiquent les punitions attribuables à ceux qui violent les prescriptions. Le caractère de ces règles, la nature ou le type des conduites qu'elles proscrivent et la nature des punitions que comporte leur infraction, dépendent de la nomenclature et des intérêts des groupes sociaux « dominants » qui influencent la législation. Le code criminel s'altère avec les changements dans les valeurs dominantes, ou lorsque les vicissitudes des changements sociaux forcent une reconstitution hiérarchique différente des groupes dominants ainsi que la modification de l'étendue de leurs pouvoirs et de leur domination. Un raisonnement semblable peut être transposé dans les autres domaines de la loi. Ainsi, si un groupe ou un ensemble de groupes dominants influencent la législation selon un ensemble de valeurs politiques, sociales et économiques données, on n'a aucune raison de croire qu'ils ne vont pas conseiller le ministre en s'inspirant de ces mêmes valeurs.

Dans ces circonstances, on a de la difficulté à voir comment ce conseil peut remplir sa tâche dans un esprit apolitique s'il s'attaque à toutes les questions de l'administration de la justice.

Etant donné le déséquilibre dans la constitution du conseil, où règne exclusivement les membres de classes privilégiées des milieux urbains, on est en droit de se demander s'il n'est pas plus salutaire de former un conseil qui soit représentatif de tous les intérêts, secteurs et classes sociales de la société. Après tout, et quoique les autorités soutiennent, la justice et la politique sont inextricablement liées l'une à l'autre, et il doit d'ailleurs en être ainsi, puisque l'administration d'une justice équitable ne peut jaillir que du conflit des idées des différents groupes sociaux, économiques et politiques. Comme le ministre est lui-même élu en tant que politicien, un conseil consultatif devrait représenter toutes les orientations et les valeurs politiques, y compris celles qui viennent « quelquefois » du « camp » politique voisin.

Le mandat et le rôle du Conseil

Le Conseil consultatif et l'administration de la Justice, ont pour but essentiel de collaborer « à une meilleure administration de la justice et de contribuer par son action à maintenir son administration au dessus de tout reproche » C'est en ces termes que Me Wagner a établi le mandat de son conseil. Que signifie ce mandat ? Et le conseil peut-il le traduire en réalité ?

Disons d'abord que le mandat du conseil semble à ce point indéterminé qu'on est tenté de se demander s'il y a véritablement mandat.

Disons ensuite que l'on peut très difficilement dissiper cette impression du fait que trop de données nous échappent.

Premièrement, le conseil n'est doté d'aucun pouvoir au sujet des fonds et du personnel nécessaire pour mener des enquêtes rigoureuses lors de l'examen des questions dont il sera saisi. A cause de cette lacune, il est impossible pour les membres de faire des recommandations spécifiques basées sur des faits précis et concrets.

Deuxièmement, les occupations professionnelles à plein temps des membres du conseil ne peuvent pas leur permettre de consacrer tout le

temps nécessaire à l'étude des questions diverses que le conseil voudrait aborder. Dans la lettre envoyée aux membres du Conseil, Me Wagner écrit: « Je viens aujourd'hui demander votre concours et vous inviter à faire partie de ce Conseil, confiant que je suis, que vous accepterez de consacrer un peu de votre temps aux besoins de la justice ». Les problèmes de l'administration de la justice sont nombreux et complexes, et il est difficile de voir comment le conseil pourrait remplir un rôle efficace avec une équipe dont les membres donneraient « un peu » de leur temps. Surtout lorsque l'on pense combien certains membres du conseil sont de purs profanes en matière de justice et de droit, on peut se demander justement à quoi « un peu » de leur temps pourrait servir.

Que peut alors, en fin de compte, accomplir un conseil consultatif sans un mandat précis et clair, selon lequel il serait appelé à conseiller le gouvernement, sans pouvoirs, sans fonds et sans personnel administratif et scientifique, et surtout sans grand temps disponible pour ces travaux ?

Non représentatif de tous les secteurs de la société québécoise, formé d'une équipe dont le choix repose sur des raisons inconnues, le conseil semble n'être guère plus qu'un comité embryonnaire.

Quel rôle nouveau alors ce conseil peut-il jouer que des institutions et des groupements déjà en existence au Québec seraient incapables de remplir ?

Si le ministre de la Justice avait senti le besoin de consulter divers spécialistes et profiter de l'expérience précieuse de certains personnages, n'aurait-il pas été plus simple de les consulter personnellement ?

Si le ministre fait face à certains problèmes que le personnel de son ministère ne peut résoudre, n'aurait-il pas été plus pratique et plus efficace de nommer un ou des spécialistes à titre temporaire à son ministère ?

Si le ministre voulait connaître l'opinion de certains secteurs de notre société, ne pouvait-il pas demander à ceux qui représentent le mieux ce secteur de lui soumettre un rapport contenant leurs points de vue ?

Si le ministre était plutôt préoccupé de tenir son administration de la justice au-dessus de tout reproche, ne pouvait-il pas nommer un comité de surveillance qui aurait eu des pouvoirs étendus pour faire enquête selon les circonstances et les besoins ? De plus, en prenant le conseil de M. Daniel Johnson, ne pouvait-il pas travailler à la création « d'ombudsmen » ? On aurait peut-être eu alors la possibilité de connaître le fond de vérités au sujet des événements pénibles qui ont eu l'heur d'inquiéter, ces derniers temps, l'opinion publique québecoise, tant au niveau des associations privées qu'à celui de la grande presse.

Est-ce que le ministère écarte cette possibilité ? Si oui, pourquoi ? Il serait présomptueux et polémique de notre part de répondre à cette question. La réponse doit venir du ministre. Nul autre ne connait ses motifs aussi bien que lui-même.

Le jour où le conseil fut convoqué pour la première fois, Me Wagner déclara aux journalistes que, tandis que les Américains venaient de ramener sur terre, sain et sauf, leurs deux cosmonautes, lui venait de lancer ses vingt cosmonautes québequois. Hélas, nos vingt cosmonautes lancés sur une orbite trop vague, risquent de se perdre et de ne pas revenir sur terre pour conseiller leurs supérieurs ! ★

Dogan AKMAN

ANGLICISMES GALLICISMES

Il y a environ un an, je fus frappé par ces mots qui coiffaient un article de la revue américaine « Life » : Mrs. Jackie Kennedy had a soigné gown. Le terme français « soigné » n'était même pas mis en italiques en outre guillements. Je pensai immédiatement qu'un Canadien français aurait probablement dit, sur un ton le plus naturel possible : « qu'elle avait donc une robe cute ». Et il me vint à l'esprit de noter au hasard de mes lectures dans la revue américaine « Life » ainsi que dans la revue française « Paris-Match » (par souci de comparaison) les termes français employés par le Magazine « Life » et les termes anglais employés par le magazine « Paris-Match », le mot « Match » de ce dernier en étant d'ailleurs le premier exemple. Après une année de collecte non systématique (i.e. je ne lisais que certains articles), je me suis retrouvé avec plus de 500 termes français et anglais employés par l'un ou l'autre des magazines; sur environ 200 termes anglais trouvés dans le Paris-Match, j'en ai sélectionné 50; sur les 300 termes français employés par le « Life », j'en ai sélectionné 100. Les voici, par ordre alphabétique :

Termes anglais dans le « Paris-Match » :

Barman, building, bowling, boy-scout, basketball, bobsleighs, bulldozer, cartoon, copyright, gentleman, goal, gag, gang, gangster, globe-trotter, flash, jockey, krach, living-room, leader, leadership, match, nurse (nursery), no man's land, pickpocket, parking, short, slip, shoot, sprint, shake-hand, self-mademan, speech, square, star, stand, stick, stencil, steward, sex-appeal, sleeping-car, skating, smoking, speaker, script-girl, steeple chase, ticket, toast, tank, week-end.

Termes français dans le « Life » :

Amateur, austère, béret, bizarre, bouquet, bourgeois (bourgeoisie), brusque, camouflage, chaperon, château, chic, chicanerie, cliché, clique, combat, coquette, cortège, coup d'Etat, courtier, débutante, déclassé, décor, défiance, démagogue, détente, détour, dialogue, effort, élégance, élite(s), en casse, en route, entrepôt, entrepreneur, espionnage, esprit de corps, étiquette, facile, faux-pas, fiancé(e), financier(s), finesse, fusillade, futile, grandeur, grandiose, héros, (héroïne), ingénue, intrigue, ironie, joie de vivre, laissez-faire, malaise, malice, mariage de raison, médiocre, menace, mélange, milieu(x), morale, moustache, naïve (naïveté), nonchalance, oblique, obstacle(s), opaque, orgie, parvenu, patron, piquant, pivot, placard, plateau, poignant, portrait, potpourri, première(s), prestige, profane, prolétariat, protégé, raison d'être, récalcitrant, rendez-vous, répertoire, ridicule, risqué, sabotage, soigné, sublime, suicide, tangible, terrain, tête-à-tête, unique, vague, vignette, violence, vis-à-vis, voyage.

Il est à remarquer que les Français ne s'anglicisent donc pas plus que les Anglais ne se francisent. Certains s'offusqueront de ce mélange linguistique qui se produit par le moyen des grands média de communication. Jusqu'où va leur influence sur la masse des gens ? La question est posée. Aux chercheurs de répondre.

André NORMANDEAU

L'ÉTAT, C'EST NOUS

par *Jean* **PELLERIN**

LES enfants faibles détestent l'huile de foie de morue. Les peuples faibles se méfient de l'Etat. Pourtant, rien de mieux que l'huile de foie de morue pour les enfants faibles; rien de mieux qu'un Etat responsable et courageux pour un peuple faible.

Le Québec n'a jamais eu la réputation d'être très robuste sur le plan économique et politique. Au contraire, il occupe la région du monde qui, avec l'Amérique latine, aurait le plus besoin de dirigisme étatique. Il englobe un peuple qui, depuis 1760, n'a rien compris aux grands courants économico-politiques de l'Amérique du Nord, se complaisant à gargariser à perte de vue des rancunes nationalistes. Ce peuple a un urgent besoin d'un Etat clairvoyant et fort. Il devrait en souhaiter l'avènement avec toute l'ardeur dont il est capable.

Pourtant, il n'en fait rien, car au Québec, une double aliénation pèse sur le peuple. Il y a d'abord l'aliénation que constitue le « Big Business » international, tellement omniprésent en Amérique du Nord que plus personne ne l'aperçoit. Il y a ensuite l'aliénation qu'engendre l'affairisme bondieusard d'une petite bourgeoisie ignorante et mesquine. Cette petite bourgeoisie — écho plus ou moins conscient de la grande — dispose de plusieurs tribunes du haut desquelles elle peut décrier l'Etat. Elle dispose aussi de porte-parole obligés dont les plus bruyants se recrutent chez les hableurs politiques, les cléricaux rétrogrades et les fameux « corps intermédiaires ».

Les hableurs politiques

Le 22 août dernier, le « Ralliement des créditistes » québecois clôturait son 8ième congrès, et le leader fédéral, M. Réal Caouette, a profité de la circonstance pour s'attaquer à « la politique *socialisante* du gouvernement Lesage » et à « l'orientation socialiste de certains journaux, notamment *Le Devoir* ».

Au cours du congrès, le député de Villeneuve a particulièrement dénoncé la politique d'éducation de M. Gérin-Lajoie, et la politique de regroupement municipal de M. Laporte. Avec les régionales scolaires, a-t-il dit en substance, le gouvernement s'immisce dans le domaine primordial de l'éducation. « *Bientôt, nous n'aurons plus le droit de rien décider, c'est le gouvernement qui décidera pour nous.* »

Quant à la fusion des 14 municipalités de l'île-Jésus, M. Caouette estime qu'elle procède d'un état d'esprit dangereux. « *Québec a pris là une décision qui ne le regardait pas. De plus, ce genre d'interventions se répéteront d'ici peu à la grandeur de la province.* » (Cf *Le Devoir*, 23 août 1965)

Si on ne savait pas à qui on a affaire, on croirait rêver. Voici des paroles prononcées par un homme qui n'est pas précisément ce qu'on pourrait appeler un baron du capitalisme. Bien au contraire, M. Caouette répète à qui veut l'entendre qu'il s'est donné pour tâche de pourfendre partout les exploiteurs du peuple.

Qui donc défend-il quand il s'insurge contre la fusion des municipalités de l'île-Jésus ? Qui au juste se trouve lésé du fait de cette fusion éventuelle ? Y a-t-il, oui ou non, corruption dans la plupart des municipalités de la province de Québec ? Si oui, qui donc doit y mettre bon ordre ?

Ou M. Caouette est inconscient, ou il est conscient. S'il est conscient, il n'a plus le droit de s'ériger en pourfendeur des exploiteurs du peuple, car pour défendre, sans en avoir l'air, de misérables petits requins, il s'en prend à l'Etat, le seul instrument dont dispose le peuple pour les combattre.

Avec la subtilité de l'ours, M. Caouette va plus loin. Il insinue (ce qui est très drôle) que la politique de M. Lesage est *socialisante,* après quoi il s'en prend à M. Gérin-Lajoie et à sa politique d'éducation. Il s'indigne de voir que le gouvernement « s'immisce » dans ce domaine primordial.

Encore une fois, des questions viennent à l'esprit. Qui donc, sinon le gouvernement, doit s'immiscer dans ce domaine là ? De quelle manière le peuple peut-il s'occuper de ses affaires, sinon par le truchement de l'Etat qu'il a lui-même démocratiquement élu ? A qui profitent les attaques que M. Caouette et tant d'autres dirigent perfidement contre M. Gérin-Lajoie ? Impossible d'en douter : elles profitent à une entreprise privée en soutane qui n'entend rien céder des privilèges acquis.

Les cléricaux rétrogrades

Durant des années, la province de Québec a plié l'échine sous la férule d'un satrape de province. En ce temps-là, le système d'éducation était presque entièrement aux mains du clergé. Personne ne s'en plaignait. Seuls quelques spécialistes criaient dans le désert, mais leur voix était recouverte par celle du satrape qui allait répétant que nous avions le « *meilleur système d'enseignement au monde* ».

Un jour, un jeune homme dynamique, honnête et intelligent a accédé au poste de ministre de l'Education à Québec. Ce jeune homme s'est aussitôt entouré des meilleurs spécialistes. Il a demandé à une Commission hautement représentative de faire enquête. Cette commission, présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent, a produit un rapport d'où devait sortir le Bill 60. Dès lors, le mécanisme de l'Etat s'est mis en branle. Jamais on avait entendu tant de discussions sérieuses. Les suggestions les plus exaltantes ont été reçues. Mais voilà que tout à coup, l'opinion publique s'est mise à faire des siennes. On n'aura jamais vu tant de « parents » s'intéresser à l'éducation de leur progéniture; tant d'instituteurs s'ériger en experts du problème . . . et en censeurs du ministre. C'est curieux.

Renaude Lapointe écrivait l'autre jour dans *La Presse :* que « *les autorités de plusieurs collèges poursuivent une guerre sournoise contre le gouvernement en tentant d'embrigader l'opinion des parents de leurs élèves devant qui ils agitent des épouvantails* ».

Une bonne dame a aussitôt protesté, mais sa protestation même prouvait ce qu'avançait la journaliste. A la fin de sa lettre, cette bonne dame soulignait candidement que « *la psychose* » *au sein de la population n'est pas artificielle* . . . » Comme on devine là la patte d'un « supérieur » qui a fait la langue à ses croisé(e)s !

A la fin de septembre, les journaux annonçaient la fondation de l'APMIPE, c'est-à-dire l'Association des parents pour le maintien des institutions privées d'enseignement — siège social à Montréal et à Limoilou. Le communiqué qui annonce la création de la nouvelle association demande à tous les parents soucieux de conserver les institutions privées d'entrer en communication avec l'APMIPE. « *Notre entreprise,* lit-on encore, *veut faire reconnaître et respecter les droits fondamentaux des parents dans le domaine de l'éducation : les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants; les parents doivent avoir la liberté de donner à leurs enfants l'éducation qui correspond le mieux à leurs convictions personnelles.* »

Plus loin, le communiqué insiste sur l'importance de « *garder un système d'éducation riche d'expériences dans notre société québecoise* », et soutient que « *les parents du Québec veulent se prévaloir du droit qui est leur d'envoyer leurs enfants dans une institution de leur choix, droit « naturel et inaliénable » qui a été reconnu par le législateur dans le préambule du Bill 60.* »

Le communiqué note enfin que l'existence d'un secteur public et d'un secteur privé au Québec « *serait dans l'intérêt de toute la société* », et que les parents qui ont des enfants aux études dans les maisons indépendantes sont « *des payeurs de taxes au même titre que les autres* ».

Ici encore, on flaire à plein nez la dialectique canonique du supérieur de collège qui fulmine des vérités de La Palisse et qui démontre comme deux et deux font cinq que les institutions privées ont le droit sacré d'encaisser et les mensualités qu'elles exigent et la part des taxes que paient le contribuable.

Ce n'est un secret pour personne. Dans nombre d'institutions d'enseignement au Québec, il se trouve de bons apôtres pour monter la tête des parents et des instituteurs. Il ne s'agit pas là d'un mouvement d'église, mais d'un mouvement bourgeois. C'est cette bourgeoisie cléricale qui crée le plus d'ennuis à l'Etat et au ministère de l'Education du Québec actuellement. Le ministre Gérin-Lajoie l'a dit à mot couvert l'autre jour à l'Institut canadien des Affaires publiques (ICAP). Ce n'est pas l'Etat qui ne marche pas au Québec, c'est la petite bourgeoisie qui l'empêche de marcher. Mais cette petite bourgeoisie ne se recrute pas uniquement en milieu clérical. Loin de là.

Les corps intermédiaires

Le 24 septembre dernier, *Le Devoir* rapportait les propos de M. Charles de L. Harwood, président de la Chambre de commerce du Québec, et vice-président de la compagnie de téléphone Bell.

M. Harwood, qui prononçait le discours d'ouverture du congrès de la Chambre à Chicoutimi, a déclaré : « *Le contexte de l'évolution actuelle de la province de Québec m'amène à constater qu'il existe présentement chez nous une tendance nettement exagérée à s'en remettre à l'Etat pour régler tous nos problèmes, parmi lesquels un grand nombre trouveraient de bien meilleures solutions — moins coûteuses et plus efficaces — si les citoyens acceptaient mieux leurs responsabilités.* »

« *C'est donc à vous, à moi, à chacun des membres de notre mouvement qu'il appartient particulièrement d'informer et d'éduquer le public sur les graves dangers du socialisme, et surtout de prêcher par l'exemple en recherchant au sein de nos chambres de commerce, à tous les niveaux, des solutions imbues des principes de base de notre organisme, c'est-à-dire faisant la promotion des libertés et des responsabilités de l'individu et de l'entreprise.* »

Comme le mot « entreprise » (sous-entendu « privée ») vient clore en beauté une envolée aussi généreuse !

Pour l' « entreprise privée », l'Etat intervient toujours trop. En bonne morale capitaliste, l'Etat doit « laisser faire » ceux qui font de l'argent, et mettre à la raison les fous qui « s'en remettent à l'Etat ». « *Il y aura toujours des pauvres parmi nous* », voyons ... Il ne faut pas faire mentir l'évangile tout de même. C'est inquiétant à la fin, si après l'électricité et l'Education, l'Etat allait se mettre en tête de prendre des mesures par exemple pour nationaliser la médecine, éliminer la spéculation foncière, réglementer véritablement le prix des logements, étatiser le téléphone ... On comprend que M. Harwood tremble rien qu'à y penser, aussi s'élève-t-il contre « *les graves dangers du socialisme* ». Non, non, il ne faut pas se lasser de « *prêcher ... la promotion des libertés et des responsabilités de l'individu et de l'entreprise* ». Pour ce qui est de la société ... eh bien, qu'elle aille chez le diable. « Better dead than red », n'est-ce pas ?

Les professions égocentriques

Des politiciens ignares, des cléricaux serviles, des corps intermédiaires sans imagination : c'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour souiller à tout jamais l'Etat le mieux intentionné du monde. Mais il y a plus.

Que dire des petits « pressures groups » que constituent les organisateurs d'élections, ces « honnêtes travailleurs » qui grouillent innombrables dans chaque comté de la province ? Que dire de ces professionnels, juges, avocats, qui mettent sur le dos de l'Etat les lacunes dues à leur incurie ? Que dire d'un patronat qui ne s'est pas encore aperçu que le XIXème siècle est bel et bien révolu ? Que dire de ces intellectuels tout imbus d'un élitisme ridicule ? Que dire de ces journalistes incompétents qui confondent liberté de parole et persiflage grossier, qui ne voient partout que la bête noire et le faux problème, et qui trouvent toujours dans l'Etat le bouc émissaire commode ? Que dire d'une opposition politique incapable de pensée et de vision ? Que dire de fonctionnaires timides et aigris ? Que dire enfin de syndicats débordés par la cuisine et encore incapables d'un minimum d'options collectives sur le plan politique ?

Face à cette masse d'inertie, est-il étonnant de voir que quantité d'individus ont littéralement perdu le nord. Non seulement ils ne savent plus ce qu'est l'Etat, mais ils ont des envolées vraiment pathétiques pour le fustiger à l'égal d'une imposture. A les entendre, l'Etat ne serait rien d'autre qu'une machine infernale issue de nulle part, machine contre laquelle la sainte église, les bien-pensants et la pauvre petite entreprise privée doivent se liguer.

Récemment, un quidam adressait à la « Tribune des lecteurs » de *La Presse* une lettre naïve dans laquelle il disait : « *J'ai écrit récemment aux ministres W. Gordon, A. Laing et au ministre du Revenu national pour leur demander que soit cancellée la construction de l'édifice Radio-Canada à Montréal; ce serait une dépense inutile de cinquante millions. Je leur ai dit que tous les programmes de Radio-Canada (de TV et de Radio) concernent l'entreprise privée; que ça n'a jamais été la fonction de l'Etat d'annoncer de la marchandise, de faire du théâtre, de faire du journalisme, de montrer des joutes de sport au public. Tel que l'ont écrit les économistes européens, l'Etat a été institué pour des choses urgentes, telles que la justice, la poste, la défense militaire, la navigation, les impôts, etc. Il n'y a pas de Radio-Etats-Unis; pourquoi avons-nous Radio-Canada ?* »

Ces propos aberrants sont tenus par un brave homme qui, toute sa vie, a probablement été exploité par l'entreprise privée. Il ne voit pas que seul l'Etat, grâce à un service national de radio-télédiffusion, peut atténuer l'influence débilitante qu'exerce sur la nation canadienne la propagande massive que véhicule à l'année longue le « Big Business » américain par-dessus la 45e parallèle.

Les arguties de ce bon monsieur sont évidemment sans conséquence, mais elles nous amènent naturellement à considérer maintenant le sort fait au gouvernement fédéral dans notre milieu.

L'impuissance du féréral

La bourgeoisie canadienne-française, parce que trop faible, ne peut rien faire d'autre que d'avilir l'Etat du Québec. Sous le masque de

l'hypocrisie, elle tente de lui créer des embêtements et de le paralyser. La grande bourgeoisie canadienne n'a pas à recourir à de pareils expédients. Elle n'avilit pas le gouvernement fédéral : elle le domine, et sa domination est d'inspiration nettement américaine. Voyons plutôt.

On sait à quel point l'administration Diefenbaker eut l'heur d'irriter les grands prêtres de Washington et du Pentagone il y a quelques années. Le général Norstad en personne avait cru devoir à l'époque venir à Ottawa dénoncer le vieux « renard » de Prince-Albert et lui reprocher de *« ne pas avoir respecté ses engagements nucléaires »*. De plus, le *Big Business* ne se gênait pas pour dire à quel point l'irritait le fait que le Canada vendait du blé à la Chine et maintenait des relations commerciales avec Cuba. La colère des Américains fut telle qu'elle provoqua une crise politique au Canada. Les valeureux amis de l' *« Enterprise »* yankee évacuèrent dare dare la barque des Conservateurs. Un gouvernement libéral revint au pouvoir.

M. Pearson a fait preuve de plus de savoir-faire que M. Diefenbaker, mais il a, lui aussi, des velléités de restreindre le contrôle du capital américain sur l'économie canadienne. C'est à son collègue et ami, M. Walter Gordon, qu'il avait confié le soin de procéder discrètement à ce genre de restriction.

Les milieux financiers de Toronto et de Montréal n'ont pas été lents à réagir. Ils ont ravalé M. Gordon plus bas que terre, et pourtant, le pauvre homme n'avait fait que proposer une mesure que le président Kennedy avait jugé bon d'appliquer chez lui quelques semaines plus tard... Toujours est-il que le gouvernement libéral s'est trouvé à son tour singulièrement paralysé. Il a cru devoir faire de nouveau appel au peuple. Aussitôt, les valets du *Big Business* sont rentrés en lice.

On a vu M. George Hees, l'ex-président des Bourses Canadiennes et de Montréal, faire amende honorable et réintégrer la barque des Conservateurs. Conversion soudaine qui a désarçonné momentanément les stratèges libéraux en Ontario. Il fallait porter un grand coup. C'est ainsi qu'on a vu à brûle-pourpoint M. Robert Henry Winters revenir à la politique sous la bannière libérale. Coup de théâtre. M. Winters est président de *Rio Algoma Mines*, de *Rio Tinto Dow* et de *Preston Mines*. Il occupe également la présidence du bureau de direction de *British Newfoundland Corporation* (BRINCO), la vice-présidence de la Banque de Commerce et le directorat d'une dizaine d'autres compagnies. C'est impressionnant. M. Winters, qui passe pour le brillant commis-voyageur des intérêts Rothschild, délaisse tous ces postes fort lucratifs pour briguer un siège à la Chambre des communes, siège qui ne lui rapportera qu'un misérable $18,000 par année ! Quelle abnégation !

Il est vrai qu'on chuchote que M. Pearson a promis à M. Winters le porte-feuille des Finances. Poste intéressant pour un commis-voyageur qui est devenu en quelque sorte le porte-parole quasi officiel de l'aristocratie financière d'Angleterre et des Etats-Unis au Canada. On chuchote également que M. Winters aura pour tâche de *« corriger les bêtises de M. Gordon »*. Comme on le voit, une candidature pareille est de nature à rassurer tout le monde.

Les Conservateurs en éprouvent de l'aigreur; on leur vole le spectacle. M. George Hogan, candidat tory à Toronto, a déclaré candidement, à l'ouverture de sa campagne : *« Le « Liberal Establishment » est dirigé par une élite très puissante qui dicte au gouvernement sa ligne de conduite. Cette élite est formée de puissants bureaucrates, de « braintrusters » et d'hommes d'affaires qui ont été attirés au pouvoir par C. D. Howe et qui contrôle le parti depuis. »*

M. Hogan dirait toute la vérité s'il avouait franchement que les dits « braintrusters » contrôlent, non seulement le parti libéral, mais également le parti conservateur et un peu les autres.

Qui représentent donc des hommes comme Winters et Hees ? Le peuple ? Allons donc. Ils représentent des intérêts qui ne sont pas tous nécessairement illégitimes, mais ils représentent tout de même, d'abord et avant tout, des intérêts « privés » et fort particuliers.

L'impuissance de la Maison blanche

Ces intérêts se conjuguent tous, sans exception, dans un grand tout qu'on appelle l'*Establishment* nord-américain — puissante structure économique qui, avec celle du bloc soviétique et celle du Marché commun européen, dirige d'une main de fer l'économie et la politique mondiale.

Le gouvernement américain est tout aussi impuissant que le gouvernement d'Ottawa face à cette structure mise en place par les plus grands trusts du monde, trusts qui pistonnent le *State Department*, le *Pentagone* et la *Central Intelligence Agency* (CIA) comme de simples marionnettes. Le président n'a qu'à bien se tenir. Son « job » est d'entretenir la guerre froide et d'user de son prestige pour faire approuver les budgets militaires — corne d'abondance de tous les grands trusts. Le peuple américain s'est prononcé à plus de 60 pour cent contre cette « gamick » ? Qu'importe. Il faut que les profits continuent à augmenter, fut-ce au détriment de l'avenir. Il faut fabriquer encore plus d'armes, et surtout s'arranger pour qu'elles s'écoulent, car certaines d'entre elles sont périssables.

On en écoule à profusion actuellement au Vietnam. Georges Chaffard qui s'étonnait récemment de la prodigalité dont fait preuve l'aviation américaine qui largue un tonnage stupéfiant de bombes au-dessus de la brousse indo-chinoise, s'est vu répondre par un miliatire qui explique en riant que « *la consigne est de liquider de vieux stocks qui datent encore de la guerre contre les Japonais, et de se dépêcher avant la date limite d'utilisation.* » (cf *L'Express* No 744, 20-26 septembre 1965)

Les Américains font là ce que d'autres ont fait avant eux (les Anglais en Inde, les Hollandais en Indonésie, les Français en Indochine et en Algérie). Au Vietnam, en Malaisie, au Laos, au Congo, en Irak et en Iran, au Guatémala, à Cuba, à St-Domingue et dans toute l'Amérique latine, le « *military complex* » américain (dont les grands ténors cumulent les présidences dans les officines du « *Big Business* ») invoque constamment l'urgence nationale et incite le Congrès à fournir des armes et du personnel technique pour aider des petites cliques de profiteurs à mater la majorité de ceux qui n'ont rien. Comment amener à la raison cette terrible engeance de combinards ?

Dans son discours d'adieu, le 17 janvier 1961, le président Eisenhower lançait un grave avertissement au peuple américain : « *Nous devons nous prémunir contre la croissance, voulue ou non, de l'influence indue des groupes industriels et militaires* (military-industrial complex). L'homme d'Etat revenait sur la question le 12 octobre de la même année au cours d'une émission télédiffusée par CBS et il notait que l'ingérence de ces groupes dans les affaires de l'Etat constituait « *un problème très sérieux . . . un vice très difficile à corriger, une fois qu'on s'y est abandonné — même si ce fut inconsciemment* ».

Plus agressif, le président Kennedy s'est attaqué de front au Pentagone et à la CIA. Des balles meurtrières ont mis fin à ses jours avant qu'il n'ait eu le temps de nettoyer le *State Department*.

Dans un livre qu'il vient de publier, Arthur M. Schlesinger décrit à larges traits la tâche effrayante qu'avait entreprise Kennedy pour redonner à l'Etat son autorité légitime et normale. Partout, il s'est heurté à la main de fer du « *Private Enterprise* ». Kennedy mort : les groupes de pressions militaro-industriels ont aussitôt réaffirmé leur emprise sur l'appareil de l'Etat. Ils triomphent sous Johnson. Ils entendent imposer par la force le leadership américain. Ils n'ont d'aptitude que pour la diplomatie de la cannonière. Rien d'étonnant à ce que les Etats-Unis soient désormais universellement détestés, et que le pétulant sénateur démocrate de l'Oregon, M. Wayne Morse, ait été amené, au début de cette année, à dire au Congrès que « *les Etats-Unis constituent désormais la plus grande menace à la paix dans le monde* ». Constatation malheureusement exacte et combien navrante ! Si ce grand pays — épris plus que quiconque de liberté — a pu en venir là, c'est parce que l'Etat a abdiqué aux mains des affairistes. Le moment est peut-être venu pour ce pays de méditer les paroles que John Quincy Adams, son sixième président, prononçaient au début du siècle dernier : « *L'Oncle Sam pourrait devenir le dictateur du monde. A ce moment-là, il ne sera plus le maître de son propre esprit.* »

L'impuissance du citoyen

A la lumière de ce qui précède, on comprend à quel point il est urgent de revaloriser le rôle de l'Etat en Amérique du Nord. L'autorité de l'Etat est battue en brêche à Washington, à Ottawa et à Québec. Ce n'est plus l'appareil démocratique légitime qui préside aux destinées de la collectivité, mais une machine économico-militaire dont les tentacules se ramifient sur toute la surface du continent. Face à cette machine dont il ignore les rouages, le citoyen est porté à se croire impuissant. Il s'imagine qu'il a affaire à une armée, alors qu'en fait, il n'a affaire qu'à une très petite minorité d'individus. Si la masse des citoyens en venait un jour à pouvoir se servir, comme c'est son droit, de cet instrument qui est sien et qui s'appelle l'Etat, la machine se détraquerait aussitôt. Mais les citoyens ne voient jamais que ce que veulent bien leur montrer les maîtres de l'« *Enterprise* », et ces maîtres disposent de tout ce qu'il faut pour persuader le peuple, et le convaincre que si on l'exploite, c'est la faute de l'Etat, et non celle de l'« *Enterprise* ».

Il ne faut pas se lasser de le répéter, les grands exploiteurs du peuple, ce ne sont pas les Etats, mais bien plutôt les grandes puissances d'argent qui, profitant de l'ignorance des faibles, réussissent toujours à paralyser l'action démocratique de l'Etat.

Six siècles avant Jésus-Christ, un mage d'Orient conseillait aux meneurs d'hommes de vider les têtes et de remplir les ventres de manière à ce que le peuple n'ait jamais d'ambition. Il recommandait de mettre en place des structures étanches qui fassent que les gouvernés n'aient jamais accès à l'information, et n'ait, par conséquent, jamais envie d'agir.

Ce conseil de Lao Tseu, que devait reprendre beaucoup plus tard Machiavel, est peut-être celui qui, par delà les millénaires, a été le mieux suivi par tous les empires qui se sont succédés à la tête de la caravane humaine.

Hélas, ces empires, s'ils ont réussi à vider les têtes, ont tous échoué dans la tâche de remplir les ventres. L'empire capitaliste ne fait pas exception à la règle. Grâce à la grande presse, au cinéma, à la télévision, à la littérature, à la religion, à la mode et aux diversions de toutes sortes, il dispose de tous les instruments propres

à vider les têtes, mais l'« Affluent Society » n'emplit les ventres que des privilégiés.

La haute bourgeoisie capitaliste qui préside aux destinées du commerce, de l'industrie, de la finance, de la guerre et de la propagande n'est formée que d'une petite poignée d'hommes. Une enquête aux Etats-Unis a révélé que seulement un sixième de la population américaine profite vraiment de l'abondance du pays. Là-dessus, quelques milliers d'individus seulement disposent d'un pouvoir de décision sans bornes. Ces maîtres incontestés de la collectivité occidentale sont farouchement contre le socialisme, contre toute législation sociale (assurance santé, assurance maladie), toute nationalisation, toute planification et, naturellement, contre l'Etat. En somme, ils sont contre tout ce qui pourrait affranchir le peuple et compromettre la croissance de leur pouvoir. Les pauvres sont littéralement écrasés par ce pouvoir invisible et illégitime. Pourtant, la démocratie a été concue pour garantir les droits de la majorité, et les pauvres sont partout en majorité dans le monde.

Si les pauvres se donnaient la main

S'appuyant sur des statistiques que venaient de lui fournir ses conseillers du Conseil économique, le président Johnson révélait, le 20 janvier 1964, que sur les 47 millions de familles qui vivaient aux Etats-Unis à ce moment-là, près d'un cinquième, soit 35,000,000 d'Américains, vivent dans la pauvreté.

Au Canada, la situation n'est guère plus reluisante. Nos grands barons capitalistes, en plus d'être fort peu nombreux, sont tous, pour la plupart, des étrangers. De plus, le recensement fédéral de 1961 révélait que 13 pour cent de la population canadienne avait un revenu inférieur au minimum vital. Au Québec, 45 pour cent des cultivateurs vivent dans un état de privation permanente.

Inutile d'insister. On est grandement justifié d'affirmer qu'aux Etats-Unis et au Canada, comme dans les principautés du pétrole, dans les « Bananas Republics » et dans tout le monde sous-développé, le pouvoir réel n'est pas entre les mains de l'Etat, mais entre les mains d'un très petit groupe de profiteurs.

Ces potentats sans visage sont démesurément riches parce qu'ils ont le pouvoir d'articuler la politique de telle sorte que 80 pour cent de l'humanité en est venue à considérer comme une fatalité d'être maintenue dans un état de sous-développement et de pauvreté extrême. C'est un scandale sans nom, et si ce scandale a fini par apparaître comme l'*ordre établi,* ce n'est pas parce que l'Etat s'est « immiscé » partout, comme certains veulent le faire croire, mais parce qu'il a abdiqué. Il a abdiqué aux Etats-Unis; il a abdiqué au Canada, en Amérique latine et ailleurs. Il a abdiqué le jour où il s'est converti à la philosophie du loup. Or, le loup prêche la toute puissance de l'argent, l'inviolabilité des structures, le caractère sacré de l'entreprise privée et du bipartisme, et l'Etat s'incline devant ces dogmes. C'est une odieuse trahison, et c'est cette trahison qu'il faut dénoncer.

Il ne faut pas se lasser de crier sur les toits qu'il y a un moyen de sortir de l'ornière, et ce moyen c'est d'abord de remettre en question les dogmes du capitalisme et ensuite comprendre que l'Etat ne doit pas être uniquement au service des puissants, mais bien davantage au service des faibles. En d'autres termes, il faut tout mettre en oeuvre pour empêcher que l'Etat confonde la liberté de certains groupes sociaux privilégiés avec la liberté de tous.

Ce n'est pas de « l'orientation socialiste » de l'Etat et des journaux qu'il faut surtout s'inquiéter, mais bien davantage de leur orientation uniquement capitaliste.

Il est affligeant de voir tant de politiciens, tant de journalistes, tant d'experts et tant de clercs se faire inconsciemment les valets obligeants d'un système devenu indéfendable. Ces gens n'arrivent pas à apercevoir l'injustice effarante de ce système — injustice qui crève les yeux — et condamnent sans examen un socialisme infiniment plus moral que le capitalisme.

La tâche de tous ceux qui se soucient véritablement de l'avancement de la démocratie, consistera encore longtemps à convier les pauvres à se donner la main en vue d'amener les gouvernants à faire ce qu'un humoriste américain suggérait à Washington l'an dernier « give change a chance » (laissez à l'évolution sa chance). ★

(suite du texte de R. W. G. BRYANT)

de domicile prolongé, c'est-à-dire les abords et l'organisation de l'environnement total dans les aires résidentielles, nous n'avons rien, presque rien, sauf dans les aires très cossues, comme Hampstead ou Préville, qui pourraient être comparées à Tapiola, ou les villes nouvelles de l'Angleterre, ou les banlieues de Stockholm. Absolument rien ailleurs. La prolifération de nos banlieues mal organisées et mal conçues et la survie des taudis est un reproche et une honte à notre société. Il faut en finir; et il est impossible d'y faire face, sans ouverture d'esprit et sans songer à adopter une attitude nouvelle devant les organismes qui pourraient bien être des nouveautés pour nous, mais qui ont déjà démontré leurs réussite ailleurs. ★

ON NE LOGE QUE LES RICHES

par R. W. G. BRYANT

IL est significatif de noter que les autorités de la Ville de Montréal et de la Province de Québec s'intéressent subitement aux problèmes des taudis et des logements en général. Je veux replacer ce problème dans son contexte le plus large. J'ai été ahuri de constater qu'avec le déblaiement de Victoriatown, les autorités avaient jugé bon de dire que les habitants de cet endroit avaient réussi à trouver des logements à un prix correspondant à leur revenu. Comme le « Montreal Star » et beaucoup d'autres gens, j'aimerais beaucoup voir quels sont ces logements que les pauvres gens ont retrouvés : leur état et leur prix. On m'a dit qu'un propriétaire avait remis en location un immeuble à appartements déjà abandonné. J'ai regretté aussi l'abandon par la Ville de Montréal du projet de logement public sur le boulevard des Trinitaires. Je me demande, comme beaucoup d'autres personnes de bonne foi, pourquoi les autorités ont cru bon de ne s'intéresser que maintenant à ce problème. Toute l'histoire de la politique du logement au Québec démontre un manque d'intérêt quasi total de la part des autorités.

État pitoyable du logement

En effet, les *habitations Jeanne-Mance* (environ huit cents appartements), constituent jusqu'ici le seul effort des autorités publiques dans le domaine du logement. Tandis qu'en Ontario, la construction des logements par les pouvoirs publics bat son plein, avec l'aide de la nouvelle « Ontario Housing Corporation ». A Vancouver, il y a de vastes projets de déblaiement des taudis, en chantier, et de construction associée de logements publics pour abriter les gens déplacés. Il faut quand même admettre que l'essor canadien en ce domaine est pauvre et bien inférieur à celui des Etats-Unis, et déjà, en les comparant avec maints pays européens, les Etats-Unis sont encore du passé en ce qui a trait au logement. Les vastes étendues de *bungalows* et de *split-level* ne représentent pas une politique rationnelle de logement, selon les normes des Pays-Bas, ou de la Finlande ou de la Suède. Je me permets de citer le professeur James Murray de Toronto (août 1964) : « Le nombre de logements pour les familles à bas revenu, au Canada, est tellement insuffisant et tellement pitoyable qu'on pourrait être amené à croire que cette nation est tellement riche qu'elle peut s'en passer, tellement pauvre qu'elle n'a pas les moyens d'en construire, tellement incompétente qu'elle ne sait pas comment faire, ou tellement apathique qu'elle s'en fiche. »

J'ai dressé, tout récemment, le bilan du logement public, depuis la guerre, à Coventry (Angleterre), ville de 310,000 habitants, c'est-à-dire semblable à Hamilton en Ontario. Là, depuis 1946, le conseil municipal a fait construire plus de 15,000 logements, maisons et appartements, construits par la Ville, à l'intention des locataires. Avec les maisons municipales construites avant la guerre, le gérant du logement municipal à Coventry se trouve responsable d'un domaine de 22,000 logements municipaux, représentant un taux de 69 logements publics par 1,000 habitants. Les chiffres pour le Canada sont de 0.6, pour l'Ontario 1.1, et pour le Québec 0.1. La Ville de Coventry à elle seule a fait construire, depuis la guerre, plus de logements publics que tout le Canada, et elle est propriétaire d'environ le quart des logements. C'est une chose normale pour les Britanniques. Actuellement, la proportion des logements publics construits par les autorités locales est de 21%, c'est-à-dire le cinquième de la réserve nationale des logements. Cette politique anglaise n'a rien à voir avec le fait que ce pays

possède aujourd'hui un gouvernement travailliste. Les fondements de cette politique furent établis il y a longtemps, bien avant la première guerre mondiale, et l'essor prit une allure imposante, immédiatement après la première guerre mondiale. Personne, en Angleterre, sauf quelques fanatiques de l'extrême-droite, songe aujourd'hui à abandonner cette politique, quoique maintenant on voie l'ébauche, qui pourrait éventuellement devenir importante, d'une politique de sociétés à but non-lucratif.

Ça ne regarde pas que l'entreprise privée

Il ne s'agit pas de laisser entendre que la politique britannique est exempte de toute critique. Naturellement, les conditions qui prévalent dans ce pays sont tout à fait différentes de celles qui prévalent au Canada, mais, même avec tous ses défauts, la politique du logement au Royaume-Uni demeure fortement basée sur l'excellente idée que le logement est et doit être une responsabilité sociale, que l'on ne peut laisser au marché libre.

Dans un pays comme le nôtre où l'essor de l'économie est fortement basé sur la conception de la libre entreprise, il faut reconnaître qu'il y a des domaines où le marché libre ne saurait jamais produire un résultat convenant aux besoins. C'est pourquoi dans presque tous les pays du monde civilisé, les pouvoirs publics se mêlent du problème du logement. L'abri est un besoin essentiel de toute humanité; une maison n'est pas une denrée, une espèce de marchandise ordinaire que l'on peut acheter dans un super-marché. Comme l'a dit le professeur Gordon Stephenson dans son rapport magistral de 1957 sur le renouvellement urbain à Halifax en Nouvelle Ecosse : « Il y a une théorie très populaire, ou peut-être on peut l'appeler un rêve, selon laquelle dans une économie à marché libre on va construire des maisons à une telle cadence, que presque toutes les familles auront un *bungalow* de type « *ranch* » dans un avenir prochain. Les familles qui n'auront pas une telle chance auront une maison plus vieille mise à la disposition par un procédé de filtre. Il n'y a pas d'évidence au Canada, comme dans n'importe quelle autre région du monde, qu'un tel rêve puisse être réalisé. » Strictement selon les lois de la science économique, on peut facilement démontrer clairement que cette théorie de filtre n'est qu'un rêve ou plutôt un cauchemar, et qu'elle ne possède aucun fondement rationel. Le seul résultat de cette soi-disant théorie serait la création de nouveaux taudis, ce que nous avons déjà dit très clairement. Les familles pauvres n'ont pas les moyens financiers de payer le coût d'un logement convenable. La question est aussi simple que cela. On a calculé que même en Angleterre, les deux tiers de la population ne peut pas payer les frais d'une hypothèque d'une maison à vendre. Je me souviens d'une étude sur le logement à Halifax, Nouvelle Ecosse, région où les revenus moyens sont de beaucoup plus bas que la moyenne nationale du Canada; et où, par contre, surtout dans la ville d'Halifax elle-même, les loyers et les prix des maisons sont plus élevés qu'ici à Montréal. Calculer le besoin juste des maisons pourrait devenir une tâche assez complexe, en tenant compte des familles mal logées, des constructions vétustes, etc. Pour moi, on pourrait calculer le besoin actuel du logement public à Halifax, ou dans n'importe quelle autre ville, en quelques minutes; étant donné qu'il y a une bonne vieille règle qui veut que le loyer d'un mois soit égal au salaire d'une semaine, alors quelles sont les familles qui ne disposent pas d'un revenu suffisant pour payer le loyer moyen d'une maison ou d'un appartement convenant aux besoins d'une famille moyenne. Les chiffres officiels sont disponibles.

Des taudis modernes

Toutefois, on ne doit pas négliger le problème de la condition des logements. La différence essentielle entre Montréal et les grandes villes européennes réside en ceci qu'en Europe les taudis sont des maisons âgées, périmées, vétustes; à Montréal, par contre, les taudis sont très souvent tout à fait modernes. Remarquons ces mornes rangées de boîtes de bois encadrées de briques, pièges à incendie, que nous voyons trop souvent, mal construites, dessinées sans imagination; elles font la grande joie des spéculateurs. Si elles ne sont pas des taudis aujourd'hui, elles le seront certainement d'ici dix ans, comme l'a déjà remarqué le « *Montreal Star* ». Il s'agit bien ici d'immeubles construits tout récemment; c'est un scandale que la Ville de Montréal ait permis la construction de telles masures. Nous avons aussi les vraies masures de Saint-Henri, et des autres quartiers vétustes de notre ville. Le déblaiement et la construction des *habitations Jeanne-Mance* n'a fait qu'une petite égratignure sur un problème beaucoup plus vaste. Il est bon que l'intérêt public et officiel soit enfin, après tant de délai, orienté vers ce problème de fond. Quelles devraient être les grandes lignes d'une politique qui suffirait aux besoins ? Il y a des gens en Amérique du Nord qui méprisent la politique du logement public. Le professeur Albert Rose de Toronto a décrit dans son livre sur « Regent Park North », l'opposition farouche des associations de propriétaires et de courtiers fonciers de Toronto contre le projet pionnier de Regent Park North, (L'équivalent des *habitations Jeanne-Mance* à Toronto). Ce projet exigea un referendum. Heureusement les gens de bonne volonté ont pu l'emporter sur les autres, malgré les importantes dépenses d'une vaste campagne publicitaire organisée par l'opposition, campagne sans honte et sans scrupule.

La même chose s'est produite dans quelques villes américaines, par exemple, Kalamasoo et

des Moines, où les courtiers fonciers bien organisés et bien financés ont réussi à empêcher toute construction de logements publics. En Europe, une telle attitude serait tout à fait incompréhensible; dans les démocraties mures et adultes autour de la mer du Nord, on s'est accoutumé à demander aux pouvoirs publics d'agir avec le bon sens de la responsabilité sociale. Dans ce contexte, Kalamazoo et des Moines ne sont pas des sociétés adultes. Il ne suffit pas aujourd'hui de courir en portant des bonnets Davy-Crockett en peau d'ours faite de nylon, pour se donner l'illusion qu'on est encore à l'époque des pionniers et des défricheurs. Je ne voudrais cependant pas laisser entendre qu'une politique publique est la seule et la meilleure; il existe une solution intermédiaire. J'y reviendrai.

Aux Etats-Unis, on estime très souvent que le logement public n'est qu'une oeuvre de premier secours social à l'intention des gens déprimés qui ne savent pas se munir d'un logement convenable sur le marché libre; on peut dire que c'est un genre d'oeuvre de charité à l'intention des pauvres. C'est pourquoi le Canada et les Etats-Unis exigent, ou plutôt imposent, la condition d'un revenu maximum de la part des locataires, chose assez rare en Europe, où l'on ne supporte pas l'idée que le logement public soit une espèce de charité. Imposer une telle condition, c'est créer dès le départ une situation fausse où seulement les très pauvres et les familles problèmes peuvent en bénéficier. J'ai eu l'occasion d'en parler avec le gérant des logements publics de Baltimore, à qui incombe la lourde responsabilité de gérer un domaine de 22,000 logements publics, dans lesquels était concentré un problème social, résultat de la politique américaine à cet égard. Par contre, Birmingham, en Angleterre, une ville semblable à Baltimore en population, possède un domaine de 90,000 logements municipaux. Je crois que la tâche du gérant municipal de ce domaine est beaucoup plus facile que la tâche de son confrère à Baltimore. L'ampleur de son domaine lui accorde une mesure de flexibilité, et les locataires ne sont pas uniquement des pauvres.

Loger et non chasser les pauvres

Chose extraordinaire, en Amérique du Nord, il arrive assez souvent que les familles déplacées des taudis démolis ne peuvent occuper les logements construits pour remplacer les taudis — ce qui n'arrive pas en Angleterre. A Halifax, par exemple, les loyers du nouvel ensemble de Mulgrave Park, subventionnés par les pouvoirs publics, sont trop élevés pour les familles vraiment pauvres. Toutefois, ces ensembles, comme Mulgrave Park et *Les Habitations Jeanne-Mance,* ont créé un fonds de logement pour quelques familles qui en ont besoin, et qui ne pourraient pas facilement trouver un logement de cette qualité, construit par l'entreprise privée. On a eu la même expérience aux Etats-Unis, où les critiques du programme de logement public insistent toujours sur le fait que les logements publics ne sont pas disponibles à proprement parler pour les ex-habitants des taudis. C'est encore un problème contrastant avec les faits constatés en Angleterre, où les autorités locales acceptent comme chose naturelle la responsabilité de pourvoir de logements les gens déplacés par le déblaiement des taudis, la construction de routes dans les villes, et d'autres améliorations aux fins publiques.

Maintenant en Ontario, on a repris des projets de logements publics sous une forme différente et avec une organisation différente. La loi nationale sur l'habitation améliorée en juin 1964 a doté les provinces et les municipalités de pouvoirs élargis. La Société Centrale ne sera en effet qu'un banquier pour le logement public avec des termes plus généreux que par le passé. On pourra emprunter, par exemple, jusqu'à 90% du coût-capital et espérer une subvention pour la moitié des pertes d'opération. A l'automne 1964, l'Ontario fonda une nouvelle organisation, l'« Ontario Housing Corporation », appuyée par une nouvelle loi provinciale pour le logement. L'« Ontario Housing Corporation » aura une grande liberté d'action. La corporation espère construire et acquérir non seulement des grands ensembles comme « Regent Park North », mais également des petits groupements de logements ça et là éparpillés parmi les maisons privées, ce qui éviterait tout soupçon et idée de ghetto. Il n'y aurait pas non plus de limite supérieure sur les revenus des locataires, mais les loyers seront échelonnés selon les revenus familiaux. Parfois les locataires auront l'opportunité d'acheter un logement de la Corporation. Il reste à voir quels seront les résultats de cette initiative fort intéressante de l'Ontario. Il paraît qu'il y a beaucoup de similitude entre cette corporation d'Ontario et les très importants commissariats du logement dans les Etats australiens. En Australie, les Etats sont dotés d'organisations publiques importantes et très puissantes, appuyées par tous les pouvoirs financiers du gouvernement. Le « South Australian Housing Trust », par exemple, a même fait construire toute une nouvelle ville à Elisabeth, une trentaine de milles au nord d'Adelaïde. En Nouvelles Galles du Sud et à Victoria, l'essor des organisations de l'Etat dans le domaine du logement est également très important.

Que faire au Québec

Je sais très bien que le problème est actuellement à l'étude au Québec. Peut-être qu'avant la parution de cet article la Commission Marier aura achevé son étude. Je voudrais quand même suggérer quelques lignes d'attaque face aux problèmes du logement. Il se peut que le Québec soit prêt à adopter une politique semblable à celle de l'Ontario, et à consacrer toutes les énergies du pouvoir public à la solution du problème du

logement selon les principes en cours aux Pays-Bas, en Angleterre, en Australie, et maints autres pays. Nous n'avons pas besoin d'une organisation qui ferait seulement de petites égratignures au problème, comme les *habitations Jeanne-Mance*; je voudrais voir une organisation forte au niveau provincial, assez puissante pour entreprendre la construction de nouvelles villes tout entières. Rien de nouveau ici ! La chose a été faite en Australie, pourquoi pas au Québec ? L'autorité provinciale du logement ne devrait pas nécessairement être une succursale du gouvernement provincial, elle pourrait être, par exemple, quasi-officielle ou extra-officielle, mais appuyée par les pouvoirs publics. Je ne crois pas que la politique anglaise, dite des logements municipaux, pourrait réussir chez-nous. Nos conditions sont tout à fait différentes et les hôtels-de-ville ne sont pas organisés pour entreprendre la construction de logements sur une vaste échelle, comme les hôtels-de-ville en Angleterre. Il faut remarquer que la ville de Liverpool a construit ses premiers logements municipaux, il y a déjà un siècle. C'est dire qu'il s'agit là-bas d'une tradition bien établie; nous n'avons pas une telle tradition et point n'est besoin de copier aveuglément l'exemple des Anglais.

L'exemple d'ailleurs

L'Ontario et l'Australie mis à part, je songe toujours en ce domaine à l'exemple des Pays scandinaves ou des Pays-Bas. En Finlande, il y a tout un réseau de sociétés coopératives à but non-lucratif, organisés par les ouvriers, les industriels et les banques. Non loin de Helsinki se trouve une ville satellite, celle de Tapiola, qui est reconnue à travers le monde pour l'excellence de sa construction. Tapiola n'est cependant pas une initiative du gouvernement, ni de l'entreprise privée, mais de quelque chose entre les deux : « La Fondation finlandaise de Logements » est l'organisme réalisateur, organisateur et constructeur de la cité-jardin de Tapiola. Ses membres fondateurs sont l'*Union finlandaise pour la Population,* la *Ligue Mannerheim,* la *Confédération des Syndicats Ouvriers,* l'*Association des Locataires,* et la *Ligue des Invalides de Guerre,* etc. Ces différents organismes nomment les membres d'un comité de 15 personnes qui, à son tour, nomme les membres de la direction de la fondation et son président. La Fondation fut mise sur pied pour lutter contre la pénurie de logements, pour l'élévation du niveau des habitations, le développement de la production sociale du logement, ainsi que pour la création d'ensembles résidentiels modernes. *L'Union finlandaise pour la Population* avait préalablement acheté le terrain nécessaire à la création de Tapiola. On organisa ensuite un concours national pour le devis; en Finlande, cela veut dire qu'on choisit le meilleur à un standard très élevé. La ville est divisée en trois unités de voisinage et un centre-ville, construit par la Fondation. Etant donné que la possession d'un foyer augmente la sécurité sociale, la Fondation favorise l'achat des maisons et des appartements. Plus de 90% des habitants de Tapiola sont actuellement propriétaires de leur maison ou de leur appartement. Les constructeurs ont consciemment tenté de créer une communauté-type pour les différentes classes sociales vivant côte-à-côte en bonne entente. Pour ce qui est du devis de l'emplacement, c'est l'un des plus réussis au monde. On peut aisément le comparer avec nos mornes subdivisions et les rangées de boîtes de brique, si favorisées par nos bons amis les constructeurs de Montréal. On ne sait vraiment pas s'il faut rire ou pleurer ! Chaque détail de Tapiola a été soigneusement conçu pour créer un ensemble harmonieux; on a sauvegardé les arbres et la verdure, les bâtiments-type sont mélangés, maisons séparées, ou en rangée, appartements à trois ou quatre étages et quelques hautes tour au centre des unités de voisinage et dans le centre-ville. Dans le centre de l'unité de voisinage de l'est, par exemple, se trouve un immeuble qui abrite un club pour les jeunes, un casse-croûte, un cinéma et une station d'essence. Etant donné que Tapiola se trouve dans l'aire d'une municipalité rurale et pauvre, la Fondation dut faire construire les premières écoles elle-même. Aucune difficulté en ce qui concerne les égouts et les services publics, lesquels ont été prévus dès le début des travaux. Dans toute la ville, le chauffage et l'eau chaude sont fournis par une centrale.

L'excellence de la réalisation mise à part, le fait important à constater à Tapiola, c'est la méthode nettement démocratique employée pour la construction de cette ville remarquable. Il n'y a absolument rien qui puisse nous empêcher, nous Canadiens, d'entreprendre une telle chose. En ce qui a trait à la Fondation du Logement, on pourrait imaginer le Club Richelieu, le Club Kiwanis, la Société Saint-Jean-Baptiste, la Légion Canadienne, etc., s'unissant pour fonder un organisme similaire. En vertu de la loi nationale sur l'habitation, la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, pourrait jouer facilement le rôle de banquier comme le fait ARAVA, organisation analogue en Finlande. ARAVA a prêté une importante proportion des capitaux nécessaires à la construction de Tapiola, à un taux d'intérêt très bas. Voici, pour la subvention gouvernementale. En adoptant une telle procédure ici au Canada, on n'apporterait aucun changement fondamental dans notre politique nationale du logement.

Je ne fais pas état ici de tous les détails. Je dis seulement qu'au Québec, il faut s'attaquer aux problèmes du logement de façon définitive. Le fait même qu'il existe encore beaucoup de taudis dans les villes et dans la campagne démontre très clairement que l'entreprise privée, et nos conceptions habituelles n'ont pas réussi à venir à bout du problème. Sur le plan de la qualité des logements et

(Suite à la page 12)

Document inédit

LA STRUCTURE DES PARTIS POLITIQUES*

par *Vincent* **LEMIEUX**
professeur à Laval

LA structure des partis politiques réflète dans une certaine mesure leur histoire, mais elle reflète surtout les tâches politiques qu'ils veulent remplir dans le présent, et comment ils veulent les remplir.

C'est pourquoi la structure d'un petit parti ou d'un parti révolutionnaire ne pourra pas être la même que celle d'un grand parti qui, en gros, accepte le régime politique tel qu'il est dans ses institutions, ses règles du jeu. C'est le cas, je crois, de l'Union Nationale, et aussi ai-je l'intention de me limiter ici à l'étude des structures des partis qui, comme l'Union nationale, sont des grands partis non révolutionnaires.

La principale tâche de ces partis est facile à définir et il semble que les membres de l'Union nationale sont tous d'accord pour dire qu'elle consiste à prendre le pouvoir et à le conserver, et à le reprendre si on l'a perdu. Autrement dit il s'agit de remporter la victoire aux élections. Quant aux autres tâches elles sont toutes subordonnées à celle-là. Ainsi le recrutement des membres, le financement, l'élaboration du programme, etc.

Ceci dit on peut ajouter qu'une tâche tout aussi importante des partis est de faire une bonne politique au gouvernement, ou, si l'on est dans l'opposition, de rectifier la politique du gouvernement. Mais il faut bien voir que cette tâche est conditionnée par la première, c'est-à-dire que pour faire une bonne politique il faut d'abord prendre le pouvoir, et que pour rectifier le mieux possible la politique du gouvernement il faut occuper le plus de sièges possible dans l'opposition, donc encore là remporter le plus de victoires possibles aux élections.

* Texte lu aux Assises de l'Union Nationale, à la commission sur la structure du parti, le 20 mars 1965.

Parti de cadres ou parti de masses

En vue de cette tâche primordiale qui consiste à vaincre aux élections, plusieurs partis de nos démocraties occidentales ont tenu à adopter une organisation simple, soit de regrouper les travailleurs d'élection, en plus des députés, candidats et aspirants candidats. On a alors ce que les spécialistes appellent les partis de *cadres,* en ceci que ces partis regroupent, si on peut dire, uniquement ceux qui « encadrent » les électeurs. Les partis américains sont de ce type, pas mal de partis européens également où toutefois des notables, que ce soit des propriétaires de journaux, des gens de bonne famille, des professionnels, s'ajoutent habituellement aux cadres proprement électoraux.

La plupart de nos partis canadiens et québécois sont aussi de ce type, dont les principales caractéristiques, en plus de celles que j'ai déjà signalés, sont le contrôle presque absolu que les parlementaires, regroupés autour d'un chef, exercent sur le parti, et aussi les liens plutôt faibles qui existent entre cette direction centrale et les associations locales ou du comté.

Je crois que ces caractéristiques décrivent assez bien ce qu'a été l'Union Nationale depuis sa fondation. On pourrait évidemment dire la même chose du parti Libéral. Depuis quelques années toutefois une évolution se dessine dans l'un et l'autre parti, et on a pris l'habitude de dire que cette évolution devrait aller dans le sens d'une transformation de ces partis de *cadres* en des partis de *masses* qui seraient forcément plus démocratiques.

Il me semble y avoir beaucoup de confusion et d'idées fausses là-dedans. Demandons-nous d'abord ce qu'est un parti de masses. Contrairement à ce que croient certains ce n'est pas seulement un parti qui compte un très grand nombre

d'adhérents, disons 150,000 au lieu de 50,000. Autrement dit, si au lieu d'avoir deux travailleurs d'élection par bureau de scrutin on en a six, on n'a pas du même coup transformé un parti de cadres en un parti de masses. Comme le dit un des spécialistes de la question, Maurice Duverger, « la distinction des partis de cadres et des partis de masses ne repose pas sur leur dimension, sur le nombre de leurs membres ». La distinction entre les deux repose plutôt sur le fait que le parti de masses, contrairement au parti de cadres, se définit comme une école d'éducation politique, c'est-à-dire comme un milieu où le plus grand nombre possible d'adhérents reçoivent une formation selon la doctrine du parti, et pas seulement en vue du travail d'élection. Autre distinction, mais moins fondamentale que la première, c'est que le parti de masses, au lieu de s'adresser pour son financement à quelques gros donateurs, répartit la charge sur l'ensemble de ses adhérents, qui sont appelés à contribuer chacun pour une somme modeste. Il y a donc substitution d'un financement « démocratique » à un financement « capitaliste », ce qui ne veut pas dire, comme on le prétend parfois, que les partis de masses sont en tout point plus démocratiques que les partis de cadres. Au contraire, l'autorité des dirigeants est souvent plus étendue et plus incontrôlable dans les partis de masses que dans les partis de cadres. Ces partis, comptant un plus grand nombre de membres, sont, du même coup, plus lourds à diriger démocratiquement, d'où la quasi-nécessité de concentrer beaucoup de pouvoirs entre les mains d'une petite équipe dirigeante. On remarque aussi que les dirigeants non-parlementaires, gardiens de la doctrine, y dominent souvent les dirigeants parlementaires plus susceptibles de s'en écarter.

Doctrine et organisation

Mais encore une fois la distinction essentielle, d'où découlent toutes les autres, réside dans le caractère doctrinal de ces partis, et dans l'éducation politique qui est faite auprès des adhérents. Les partis communistes, socialistes, fascistes, ainsi que certains partis démocrates-chrétiens ont été et sont encore en Occident des partis de masses, justement parce que, contrairement aux autres, ils se sont fondés sur une doctrine assez précise. On peut donc dire de ces partis que, tout en se donnant pour but de remporter la victoire aux élections, ils privilégient, à côté de cette tâche ou en vue de cette tâche, les tâches d'éducation politique selon une certaine doctrine.

On voit alors comment il est inexact de dire que nos partis politiques traditionnels tendent à devenir des partis de masses, au sens où certains partis communistes, socialistes, fascistes, démocrates-chrétiens ou encore certains partis des pays du Tiers Monde sont des partis de masses.

Evidemment on observe chez nos partis, et surtout chez les partis politiques provinciaux, une certaine tendance à mettre davantage l'accent sur l'éducation politique des membres, mais cette tendance est encore bien faible et de toute façon cette éducation ne se fait pas à partir d'une doctrine politique précise. Il y a aussi tendance à l'auto-financement, mais là aussi les résultats semblent assez minces, et on ne voit pas trop bien comment les seules cotisations des membres pourraient suffire à financer les partis. Soit dit en passant, je crois qu'il faut espérer davantage d'un financement de plus en plus grand par l'Etat, non seulement des campagnes électorales, mais aussi des autres frais entraînés par l'organisation des partis.

Crédit Social, N.P.D., etc.

En dehors des partis traditionnels, la tendance à se former en parti de masses existe théoriquement chez le NPD, mais on ne voit pas encore comment ce parti pourra passer, dans le Québec, de la théorie à la pratique. Par contre on peut dire du Crédit Social qu'il a été au Québec, au début des années 60, un parti de masses ou à peu près. Une certaine éducation politique s'y faisait d'après une doctrine bien particulière, sinon précise, et il semble bien que le parti réussissait à se financer à même ses adhérents. Je ne saurais me prononcer sur la situation actuelle, mais j'ai l'impression que le parti est déjà beaucoup moins un parti de masses qu'il ne l'était il y a quelques années. D'ailleurs ce cas du Crédit Social chez nous vient illustrer un phénomène à peu près général en Occident : à quelques exceptions près, ainsi celle du parti Travailliste en Grande-Bretagne et celle du parti Social-Démocrate en Suède, les partis de masses sont en difficulté, pour ne pas dire qu'ils traversent une crise. Et cette crise tient au fait qu'ils ne réussissent plus à passionner un grand nombre d'adhérents pour la politique partisane, et conséquemment leur fonction d'éducation selon une doctrine politique ne trouve plus à s'exercer comme auparavant.

Si cela est vrai des partis de masses actuellement constitués et qui ont une certaine tradition pour eux, il semble fort douteux que des partis qui n'ont jamais été des partis de masses puissent le devenir aujourd'hui, du moins en Occident, la situation étant fort différente dans le Tiers Monde et dans les pays de l'Est.

Fondamentalement, c'est que la politique et les élections, chez nous, ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois, et la plupart en sont conscients. D'ailleurs certains me l'ont dit, au cours de mes recherches, et je voudrais tenter de résumer ici ce qu'ils m'ont appris ou ce qu'ils ont confirmé de ce que j'avais cru observer après d'autres. Je crois que cela est très important; car si la struc-

ture d'un parti doit refléter les tâches qui s'imposent à lui, dans le présent, il faut évidemment bien voir d'abord quelles sont ces tâches, c'est-à-dire comment il doit faire aujourd'hui des élections, et plus généralement de la politique, avant de montrer quelle structure il doit se donner.

Trois transformations en cours

En gros, je dirais que trois transformations sont en train de se produire dans la politique chez nous, et par le fait même dans la façon de faire des élections.

Premièrement, les secteurs de l'activité collective qui font l'objet des politiques gouvernementales sont de plus en plus nombreux, que l'on aime cela ou non. La politique au Québec n'est plus qu'une affaire de voirie, de travaux publics, d'agriculture et de colonisation; que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé, du bien-être, de l'industrie, les mesures étatiques sont de plus en plus considérables et les problèmes qu'elles soulèvent et tentent de résoudre font de plus en plus l'objet des campagnes électorales. On n'a qu'à penser à la dernière élection provinciale et à l'importance qu'y ont prise la question de la nationalisation de l'électricité, la question de l'éducation, la question du salaire minimum, etc.

Deuxièmement, ces problèmes politiques de plus en plus nombreux sont aussi de moins en moins strictement locaux, et de plus en plus régionaux ou provinciaux. Comparons, par exemple, les politiques actuelles de l'éducation avec celles de la voirie rurale qui pendant longtemps et encore récemment ont occupé une place importante dans nos campagnes électorales. Dans le cas de la voirie rurale les problèmes sont très locaux et très particuliers : il s'agit de savoir quel bout de chemin on réparera, qui sera engagé et qui ne le sera pas, qui aura de la « gravelle » et qui n'en aura pas, chez qui on refera une belle « passée » et chez qui on n'en refera pas ! Dans le cas de l'éducation, au contraire, les problèmes dépassent maintenant les frontières de la localité et même celles de la région; il s'agit de s'entendre entre localités, de décider où sera construite l'école régionale, mais aussi de suivre des normes qui s'appliquent aux autres régions et d'être en contact constant avec Québec par le conseiller régional ou autrement. Il s'agit là de questions beaucoup plus complexes que celles de la voirie, devant lesquelles plus d'un organisateur politique se trouve dépourvu.

Troisièmement, parce qu'ils sont plus complexes, ainsi que plus régionaux et plus provinciaux, ces problèmes qui se posent aux partis politiques ne peuvent être compris, étudiés ou résolus qu'avec le concours de gens qu'on ne trouve pas toujours dans les associations locales ou de comté : experts, dirigeants de groupes intermédiaires, en plus, bien sûr, des conseillers du parti au niveau provincial.

Donc, les questions politiques sur lesquelles les partis doivent prendre position et qu'ils doivent expliquer aux électeurs sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus complexes, et font appel de plus en plus au concours de spécialistes. Et c'est pourquoi il me semble que ni les partis de cadres ni les partis de masses sont suffisamment aptes à relever le défi que posent aux partis ces problèmes politiques actuels et les tâches électorales ou autres qu'ils supposent.

« Parti d'animateurs »

C'est d'ailleurs aussi l'opinion, dans un autre contexte que le nôtre, du Club Jean Moulin de France, qui regroupe un ensemble impressionnant de hauts fonctionnaires, de dirigeants d'entreprise, de professionnels et de professeurs. Dans un livre remarquable intitulé : *L'Etat et le Citoyen,* le Club estime que les deux formules du parti de cadres et du parti de masses sont également dépassées. Au-delà des deux types, ajoute le Club, on peut concevoir le « parti d'animateurs », qui en règle générale, « demanderait à ses membres de jouer un rôle dans des organisations non partisanes (syndicats, mouvements de jeunesse, associations de loisirs collectifs, groupements éducatifs, etc.), non pas pour les noyauter mais pour établir des contacts et pour éviter l'étroite spécialisation qui finit par faire des militants une race à part. Le parti ne chercherait pas à enrôler une masse d'adhérents inertes, mais à former des cadres politiques capables d'exercer sur leur entourage une influence réelle » (p. 265).

Reprenons notre exemple des politiques de l'éducation pour montrer comment ces partis d'animateurs représenteraient un type plus adapté à la politique et aux élections d'aujourd'hui que le type des partis de cadres ou encore le type des partis de masses.

Le défaut de ces deux types opposés de partis c'est qu'ils sont trop *fermés* si on considère l'ampleur et la complexité des problèmes que posent aux électeurs les politiques actuelles de l'éducation. Les électeurs veulent avoir des réponses que les partis dans leur organisation actuelle sont incapables de leur donner. Les travailleurs d'élection des partis de cadres sont le plus souvent dépassés par le problème, eux qui peuvent être d'excellents organisateurs dans leur localité, connaître « tout leur monde » et savoir comment aborder tous et chacun, mais qui ne disposent pas des connaissances et de l'information suffisantes pour pouvoir répondre aux questions que se posent les électeurs. Mais les partis de masses, si'l en existait selon la formule traditionnelle, ne feraient pas beaucoup mieux. Les problèmes de l'éducation sont trop complexes pour pouvoir être expliqués par des militants

éduqués en serre chaude selon la bonne doctrine du parti, et qui voient tous les problèmes politiques dans cette perspective restreinte.

Ce n'est que par des contacts avec les groupes qui vivent professionnellement ou autrement ces problèmes de l'éducation : les instituteurs, les directeurs et administrateurs d'écoles, les commissions scolaires, les comités de planification etc, que les militants des partis politiques peuvent s'en faire une idée suffisamment nette, pour ensuite prendre position et tenter d'éclairer les électeurs. Même chose pour ce qui est de l'industrialisation, du développement régional, des problèmes agricoles : ce n'est que par des contacts avec les groupes spécialisés dans ces questions, que par des discussions organisées ou non avec eux que les partis pourront permettre à un nouveau type de militants, qui ne seront ni de simples travailleurs d'élection, ni des endoctrinés, de s'informer suffisamment des problèmes de plus en plus complexes et techniques qui se présenteront. Et ces contacts rempliront la triple fonction de montrer le sérieux des partis auprès des groupes consultés, de permettre au parti d'élaborer un programme plus solide, et de pouvoir répondre aux questions que se posent de plus en plus des électeurs mieux informés, mais à qui il manque certaines connaissances de base pour comprendre tout à fait ce dont il s'agit.

Structure des partis

J'en viens maintenant aux structures, en commençant par la base, soit les associations locales puis les associations de comté.

Etant donné les tâches nouvelles qui se présentent aux militants des partis, je ne crois pas qu'il soit nécessaire que les associations locales groupent un très grand nombre de membres. Encore une fois, comme le dit le Club Jean Moulin, « le parti ne doit pas chercher à enrôler une masse d'adhérents inertes, mais à former des cadres politiques capables d'exercer sur leur entourage une influence réelle ».

Autrement dit, c'est la qualité et non la quantité des adhérents qui importe. Il vaut mieux avoir, dans l'association locale, quatre ou cinq personnes qui sont en contact avec les groupes et les individus importants de leur entourage et qui sont des leaders dans la localité, que trente ou quarante qui ne sont dans le parti que pour les avantages que ça peut leur procurer. Evidemment, à l'approche d'une campagne électorale, il faudra que ces 4 ou 5 s'adjoignent des travailleurs d'élection, mais il me semble difficilement réalisable, et finalement assez peu efficace, qu'on cherche à tout prix à avoir tout le temps six membres par polls, par exemple, à moins que ces six membres soient des militants qui exercent une influence réelle dans leur milieu.

Sans entrer dans le détail de l'organisation d'une association de comté, je dirais qu'elle doit être autre chose qu'une grosse association locale. Dans les pays où ces associations de comté fonctionnent bien, elles disposent d'un secrétariat permanent dont le titulaire peut être, par exemple, l'agent électoral officiel du parti au niveau de la circonscription. Le Conseil ou comité exécutif de l'association désigne un certain nombre de commissions : commission financière, commission d'éducation politique, commission de liaison avec les groupes intermédiaires, etc. Dans un parti qui se veut ouvert sur les problèmes et les groupes du comté, ces commissions peuvent devenir très importantes, car c'est par elles surtout que le parti peut établir les contacts, recueillir les informations, exercer les influences nécessaires à l'accomplissement des tâches nouvelles qu'il doit remplir s'il veut garder la confiance de ses électeurs.

Procédures possibles

C'est aussi l'association de comté qui choisit les candidats aux élections. Ici, plusieurs procédures sont possibles. Signalons celle du parti Conservateur britannique qui est aussi celle du parti Libéral dans ce pays. Le comité exécutif du comté nomme un comité de sélection auquel, un comité du Parti à l'échelon national, présente une liste de candidats éventuels. Les noms de certains membres de l'association du comté qui ont exprimé le désir de se présenter, sont retenus, à condition qu'ils soient ratifiés par le comité national. Ensuite, le comité de sélection procède à un premier tri par entrevues et la liste ainsi obtenue est présentée au comité exécutif qui élit un des candidats de cette liste, après quoi l'assemblée générale de l'association est appelée à ratifier ce choix. On dit qu'à de rares exceptions près, le choix du comité exécutif est ratifié.

Dans la plupart des pays, un échelon intermédiaire existe entre la Fédération nationale du parti et les associations de comté, ou de circonscription. Ce sont les fédérations régionales en Grande-Bretagne, les fédérations départementales en France, les fédérations de districts en Suède, etc. Dans une province divisée en 95 circonscriptions électorales, il me semble que cet échelon intermédiaire devrait se retrouver à l'intérieur de la structure des partis. On pourrait imaginer, par exemple, 10 ou 15 fédérations régionales ou de district. Il y aurait à cela plusieurs avantages pratiques. Ainsi, ces fédérations permettraient une bien meilleure coordination des activités électorales du parti que le permet actuellement la division en deux districts, celui de Montréal et celui de Québec. C'est aussi au niveau de la fédération régionale que pourrait être réglé le problème de la juste représentation des hommes, des femmes et des jeunes aux Congrès du parti. Enfin, étant donné les tendances à la

régionalisation scolaire, à la régionalisation municipale, à l'aménagement régional du territoire, à la régionalisation administrative, à la décentralisation industrielle régionale, etc., tendances plus ou moins avancées dans les faits, j'en conviens, il me semble que les partis politiques doivent être prêts, par des conseils et des comités régionaux, à se tenir en contact avec toutes ces nouvelles forces régionales qui montent et qui auront un rôle très important à jouer dans l'évolution prochaine du Québec. Tout autant qu'au niveau du comté, c'est au niveau régional que les partis politiques devront jouer leur rôle de synthèse et de médiation des positions prises par les groupes et les organisations face aux grands problèmes auxquels doivent répondre les Etats modernes, et dont il faut informer les électeurs qui, j'en suis convaincu, attendent encore cette information des partis. Mais si les partis ne savent pas leur donner et répondre à leurs interrogations, ils les délaisseront de plus en plus.

Enfin, il y a l'organisation centrale, dont l'efficacité conditionne évidemment le bon fonctionnement de toute la structure du parti. Je n'ai pas à montrer dans le détail comment le parti doit s'organiser à ce niveau. Je voudrais simplement discuter de quelques principes qui sont observés ailleurs et qui semblent s'imposer, étant donné les tâches que doivent remplir aujourd'hui les partis.

L'organisation centrale

D'abord, quelle place respective doivent tenir à la direction du parti les parlementaires et les non-parlementaires ? J'ai déjà signalé que dans les partis de cadres traditionnels, les parlementaires dominent tout à fait, alors que, dans les partis de masses, cette domination est plus restreinte, quand elle n'est pas renversée. Je crois que dans un parti « d'animateurs », tel que j'ai commencé de le décrire ici, il faut assurer aux parlementaires une majorité, ou tout au moins une position prédominante, au sein du conseil exécutif de l'organisation, qui est, à toute fin pratique, l'organisme qui prend les décisions finales ou qui les oriente dans le sens où il l'entend. En fait, il n'est pas nécessaire pour ce, que les parlementaires soient une majorité, il suffit qu'ils contrôlent, par la voie des nominations ou autrement, un nombre suffisant de membres du Conseil exécutif.

Au contraire je crois qu'on ne doit pas donner aux parlementaires une position prédominante dans les différentes commissions ou comités permanents du parti, au niveau de l'organisation centrale : politique, finances, propagande, etc. Dans ces commissions, il faut nommer des experts assez indépendants des parlementaires et même du chef du parti ,et leur permettre d'élaborer librement des plans et des recommandations, qui, bien entendu, devront être ratifiés par le Conseil exécutif. Encore là, si les décisions finales ne doivent pas échapper à la volonté de ceux qui ont vaincu aux élections, et qui, à ce titre, doivent diriger le parti, il faut que ces décisions soient éclairées le mieux possible par des commissions ouvertes à toutes les expériences québécoises, canadiennes ou étrangères, et qui puissent ainsi prendre assez de distance par rapport au parti pour inventer des solutions nouvelles.

L'élection du chef

Quant au chef du parti, comment doit-il être élu et pour combien de temps ? Pour répondre d'abord à la deuxième question, je ne crois pas qu'il soit bon que la personne du chef puisse être remise en question à tout moment. Par contre, dans le cas du parti d'opposition, elle pourrait l'être après chaque élection générale. Comment procéder alors ? Je n'ai pas de réponse précise à apporter. Je crois toutefois que dans notre système, contrairement au système américain, un congrès de nomination n'est peut-être pas la meilleure solution. On pourrait imaginer que chaque association de comté opte pour un candidat et qu'avec ou sans les députés et les candidats battus du parti elles constituent le corps électoral chargé d'élire le chef.

Comment, maintenant, articuler l'organisation centrale et les organisations régionales, de comté et locales ? Je dirais que, dans un parti qui se veut apte à répondre au défi que les formes nouvelles de la politique et des élections lui posent, il faut à la fois plus de centralisation et plus de décentralisation que dans les structures partisanes traditionnelles.

D'abord, plus de centralisation en ceci que la base doit recevoir plus qu'autrefois le résultat des recherches et des travaux qui sont faits en haut, qu'on doit l'équiper pour qu'elle comprenne mieux les directives et les prises de position qui viennent du centre, et qu'elle doit aussi admettre un certain contrôle de la direction du parti quant au choix des candidats, quant à l'élection des officiers et quant aux initiatives qu'elle peut prendre; mais aussi plus de décentralisation, plus d'autonomie dans la fonction d'animation dont j'ai parlé plus haut: c'est à la base que surgiront les militants ouverts sur leurs milieux et sur les groupes qui vivent quotidiennement les problèmes suscités par les politiques du gouvernement et auxquels le gouvernement et l'opposition doivent répondre, c'est à la base qu'on trouvera les clientèles nouvelles du parti et comment il faut leur parler. Et si on réussit ce travail à la base, la base saura bien s'imposer au centre et obtenir qu'il lui laisse toute l'autonomie nécessaire dans cette oeuvre d'ouverture et de renouvellement. ★

LE CRIME CHEZ LES COLS BLANCS

par *André* **NORMANDEAU**

Le pouvoir tend à corrompre, et le pouvoir absolu tend à corrompre complètement.
Lord Acton, *Freedom of Power.*

Dès 1872, au Congrès International sur la Prévention et la Répression du Crime, tenu à Londres, E.C. Hill reconnaissait déjà l'importance grandissante du *crime dans le domaine des affaires* par la coopération des agents d'immeubles, des agents de placement et des manufacturiers . . . et d'autres personnes « honnêtes ». Le professeur Morris, en 1935, reprenait le thème afin de parler, selon son expression même, des « criminels de la haute ». Identifier ces « criminels » serait difficile, écrivait-il, car « nos notions d'éthique, en général, sont fortement ébranlées par l'universalité, tout compte fait, des pratiques malhonnêtes, sinon illégales, du monde des affaires ». Il n'en demeure pas moins vrai que ces criminels de la haute existent concrètement. Morris ajoutait également avec justesse :

« Contrairement aux criminels de la pègre, les criminels de la haute n'ont jamais, en tant que groupe, été stigmatisés, et la désapprobation du public ne s'est jamais portée sur eux. La police les a rarement malmenés ou mis en prison en tant que tels, de sorte qu'ils n'ont jamais pu être examinés, étudiés uniformément, et caractérisés comme un type spécial d'être humains. Au contraire, ils ont toujours été dispersés parmi nous, comme amis et membres des mêmes associations professionnelles et religieuses. Ils ont même donné des fonds pour l'étude et le traitement des délinquants juvéniles, et ils ont fait passer des lois pour contrecarrer les méfaits du crime. La seule différence entre eux et ceux qui sont honnêtes parmi les gens de leur classe est une question de moindre sensibilité éthique sur certains points, due à leur nature, possiblement, et à leurs relations serrées avec le modèle criminel qui est le leur. *Il est douteux qu'ils se considèrent comme criminels.* Leur attitude n'est pas auto-critique, et ils acceptent assez naïvement la « bonne opinion » que les autres se font d'eux. »[1]

Le grand départ de la recherche scientifique sur les criminels de la haute devait venir, cependant, durant la période 1940-1950, des Etats-Unis. *Sutherland,* prononçant son discours présidentiel devant la Société américaine de Sociologie, en 1939, employa alors l'expression « *crime en collet blanc* » pour désigner *l'activité illégale des personnes de niveau socio-économique supérieur en relation avec les pratiques normales de leurs affaires.* Si un courtier tue l'amant de sa femme, ce n'est pas un crime de collet blanc, pareille action n'étant pas directement reliée aux activités professionnelles du violateur; mais s'il viole une loi et qu'il est condamné en rapport avec ses affaires, ce courtier est un criminel en collet blanc[2]. L'étiquette de Sutherland fit sensation, les uns criant à la découverte, les autres à l'aspect non-scientifique et moralisateur du concept. Mais l'esprit des chercheurs avait été stimulé d'une façon ou d'une autre, et une série d'études et de recherches devait en résulter, et la connaissance criminologique devait s'enricher de nouvelles données pertinentes. C'était là, d'ailleurs, le but de Sutherland qui maintenait que les explications causales de la criminalité, explications centrées sur la pauvreté, le milieu de taudis, ou les familles désorganisées — entre autres — donnaient une fausse image de la réalité, car elles reflétaient des conclusions basées exclusivement sur des études dans les classes inférieures de la population, alors que des conclusions valides ne pouvaient que se baser sur une étude globale de l'ensemble des criminels, quelles que soient leurs classes sociales. Ses études, disait-il, ne prétendaient qu'à combler cette lacune en concentrant l'attention du chercheur sur le crime chez les cols blancs.

Définition du crime

Un point précis à retenir avant toute discussion des recherches de Sutherland et des autres porte sur sa définition du « crime ». Cette définition est plus extensible que celle fournie d'un strict point de vue légal, mais elle est toutefois tout à fait conforme à l'esprit des lois. La thèse

de Sutherland est la suivante : puisque les violateurs en collet blanc font partie de la classe supérieure de la société, et qu'ils sont très respectés dans leurs communautés, ils ont toujours réussi aux cours des années, à influencer les législations destinées à gouverner le domaine sans cesse croissant du monde économique, industriel et commercial. C'est ainsi que les procédures légales et judiciaires élaborées aux fins de réglementer le nombre des affaires ne sont tombées que rarement sous la jurisdiction des cours de justice criminelle. Ce qui en tient lieu se résume à des comparutions devant des commissions régulatrices, ou encore à des poursuites civiles en dommages, ou toutes autres procédures échappant à la juridiction d'une poursuite en cour criminelle et d'une condamnation. Les sanctions civiles imposées pour ce genre de « crime » vont des amendes aux stipulations, mises en demeure de cesser telles ou telles activités et injonctions. De telles violations civiles, selon Sutherland, sont donc en fait des « crimes » car : (a) la loi reconnaît ces violations comme « *injurieuses au bien public* »; (b) des *sanctions légales* appropriées sont *prescrites* pour de telles violations; et (c) la conduite des violateurs est habituellement « volontaire » et « intentionnelle » en ce sens qu'elle n'est nullement accidentelle et qu'elle s'est déroulée « en pleine connaissance de cause »[3].

L'emploi du terme « crime » en collet blanc devient alors justifié du point de vue de la recherche scientifique[4], mais demeure si ambigu, incertain et prête tellement à controverse du point de vue « social » (puisqu'il n'y a jamais eu de définition officielle ou légale) que certains chercheurs ne l'acceptent qu'en rapport avec des violations du code criminel[5]. Afin d'éviter cette ambiguité, les études récentes, se sont orientées vers une étude de la déviation professionnelle[6]. Ces violations contre le code criminel, contre le code civil, et même celles qui ne sont pas illégales, mais représentent des violations contre le code d'éthique reconnu par les membres d'une profession, sont analysées séparément, mais à l'intérieur d'un cadre analytique global de nature à trouver les différentes causes de certains groupements de violations. J'ai tenté personnellement d'établir un classement analytique susceptible de réconcilier les différentes approches du problème, dans l'espoir d'apporter ainsi une contibution à la recherche[7]. Cependant, dans le cadre de cet article, il me semble préférable de ne pas reprendre l'argumentation, et d'employer le terme « *crime en collet blanc* » — qui est mieux connu que tout autre —, mais avec une perspective recouvrant les *trois champs* mentionnés, (1) les infractions criminelles, (2) les infractions civiles, et (3) les déviations éthiques. Je n'entends pas non plus entrer dans des considérations théoriques, mais bien plutôt faire état, pour le lecteur qui ne les connaîtrait pas déjà, des résultats de certaines recherches dans ce domaine. J'examinerai successivement 1) infractions contre les lois anti-trust; 2) une études de Sutherland sur les multiples infractions commises par 70 des plus grandes entreprises de l'heure; 3) la publicité frauduleuse; 4) les assurances; 5) les détournements de fonds; 6) la corruption et le patronage; 7) la frande du fisc; 8) la profession médicale; 9) la profession du droit, et finalement 10) les crimes des cols bleus. Je me réfère évidemment à des études américaines, aucune étude ayant été faite au Canada dans ce domaine.

Lois anti-trust

Un des cas les plus récents, en même temps que très significatif, impliqua en 1961, devant un Jury de Philadelphie 29 compagnies d'appareils et d'accessoires électriques parmi les plus importantes, dont la Général Electric et la Westinghouse. Quarante-cinq « cols blancs » comparurent devant les tribunaux. Le crime dont ils étaient accusés avait trait à une « conspiration et violation des statuts juridiques fédéraux concernant les trusts et la fixation des prix et des productions d'équipement ». Ces cols blancs furent accusés d'illégalités en regard de ventes d'accessoires électriques s'élevant à quelque $1,750,000,000 par année. En pratique, cela signifie que le gouvernement et les particuliers acheteurs d'accessoires ont été trompés en ce qui a trait au jeu normal de l'offre et de la demande, et ont dû payer des sommes d'argent indues. Si l'on admet que le gouvernement est le principal client, on voit que c'est le contribuable qui est la victime de ce genre de fraude. Aussi, faisant suite aux poursuites criminelles contre ces compagnies, divers corps publics fédéraux, provinciaux et locaux intentèrent contre les coupables des poursuites au civil se chiffrant dans les millions de dollars.

Des amendes au montant de $1,924,00 furent imposées par la cour fédérale dont $437,000 contre General Electric et $372,000 contre Westinghouse. Sept hauts fonctionnaires affectés à des postes « de commande », furent condamnés à 30 jours de prison et 24 autres reçurent des sentences suspendues. Les salaires de ces condamnés allaient de $25,000 à $135,000 par année.

Les sentences de prison qui leur furent imposées de même que les amendes payées devaient constituer des précédents dans la petite histoire punitive des crimes des cols blancs. En prononçant les sentences, le June Ganey disait : « C'est un vaste secteur de notre économie qui se trouve brutalement incriminée et l'enjeu de la partie qui se joue ici est la survivance même du type d'économie qui a conduit notre pays vers les plus hauts sommets, et qui s'appelle le système d'entreprise privée ». Le Juge notait alors que la cour ne disposait pas encore d'assez de preuves pour condamner les échelons supé-

rieurs des compagnies de produits électriques, mais il ajoutait : « Nous serions naïfs.. de croire que ces violations . . . ayant duré si longtemps et ayant effecté une si large couche de l'industrie, impliquant des millions et des millions de dollars, auraient été inconnues des principaux responsables de la marche des compagnies ».[8]

Les réflections recueillies au procès démontrent toutefois que, même si le gouvernement a clairement établi que la violation des lois anti-trust est un crime et non seulement une erreur de jugement, les criminels de la haute ne se considèrent nullement comme criminels, et ils ne cessèrent de répéter, l'un après l'autre : « mais, qu'est-ce que j'ai fait ? Nous ne faisions rien de mal — nous tentions seulement d'éviter les prix coûteux. *Après tout, les affaires sont les affaires.* Il faut bien vivre. Nous ne sommes pas des saints ».

Étude de 70 entreprises

Une recherche originale faite par Sutherland[3] au sujet des violations de la loi par 70 des plus grosses corporations minières, manufacturières et commerciales, au cours d'une période de 40 ans, mit à jour les pratiques économiques illégales suivantes : restriction du commerce; publicité fausse; violations de brevets, de marques de fabrique, et de droits d'auteurs; des pratiques injustifiables relatives au droit des travailleurs, telles que définies par la National Labor Relations Law et d'autres lois; rabais non permissibles; fraude financière et violation d'un trust; violations de certaines régulations durant la guerre; et quelques autres activités. L'étude des dossiers révéla que chaque entreprise, sans exception, avait violé une ou plusieurs lois, la moyenne étant de treize jugements défavorables par entreprise avec un jeu allant d'un à 50 de ces jugements. Trois cent sept de ces jugements avaient trait à des accusations en rapport avec la restriction du commerce, 222 en rapport à des lois relatives à la publicité, et 196 à d'autres lois. Il ne fait aucun doute que les entreprises violent les lois sur le commerce à un rythme impressionnant. Les lois visant le récidiviste du crime dans certains Etats prévoient des sanctions sévères contre les criminels condamnés pour une troisième ou quatrième délit. Si ce critère doit être retenu, 90 pour cent environ des grandes entreprises étudiées par Sutherland seraient peuplées de « cols blancs récidivistes ». Et ces chiffres ne tiennent compte évidemment que des infractions connues.

Publicité frauduleuse

La fausse représentation dans le domaine publicitaire est généralement, et à juste titre, considérée comme une fraude. La seule protection dont bénéficie le public aux Etats-Unis réside dans la Commission fédérale sur le Comemrce, laquelle, toutefois, n'est pas en esure de poursuivre ou même de détecter tous les délits commis dans le domaine de l'annonce publicitaire. Pareille lacune est préjudiciable au public et favorise le jeu inégal et injuste de la compétition.

Il est évident que le critère d'injustice n'est pas facile à établir en pratique. Plusieurs annonces publicitaires ampoulées ne sont pas assez évidentes objectivement (quoique très éloquente subjectivement), de sorte que leur aspect frauduleux échappe à l'attention.

Les fabricants de *cigarettes,* par exemple, reçurent une semonce du Comité gouvernemental en 1958, pour avoir trompé le public américain en prétendant, entre autre, que la cigarette à bout filtre protégeait du cancer et des maladies du coeur. Des recherches gouvernementales, en effet, avaient démontré qu'autant, sinon plus, de nicotine et de goudron pénétraient dans les poumons en utilisant le bout filtre.

L'Association dentaire américaine s'éleva également, en 1958, contre la publicité frauduleuse des compagnies de pâte à dents. La raison : le danger couru pour leur santé par des millions de personnes. L'Association déclara que les compagnies se contentaient d'annoncer que la pâte à dents protégeait de la mauvaise haleine, ce qui constiuait le même type de fausse représentation que si un corps public de la Santé prônait la nécessité du parfum à des personnes qui ont besoin d'un bain. L'Association analysa les prétendues valeurs thérapeutiques de plusieurs pâtes à dents pour en venir à la conclusion qu'elles n'en avaient aucune. Elle dénonça le recours, en matière publicitaire, aux formules pseudo-scientifiques du genre « après maintes analyses par des dentistes expérimentés ». Selon l'Association il s'agit là de fausses représentations puisque, jouissant elle-même d'une sorte de droit de regard sur tous les dentistes des Etats-Unis, elle n'a pu en trouver un seul qui ait procédé à ce genre d'analyse et émis une opinion scientifique sur une marque particulière de pâte à dents.

Les archives de la Commission fédérale sur le Commerce relève quantités de fraudes au chapitre des annonces publicitaires portant sur la nourriture, les médicaments et les *cosmétiques.* De 8 à 15 pour cent des denrées alimentaires consommées aux Etats-Unis, chaque année, sont frelatées ou contaminées.

Les compagnies d'assurances

Une part importante des pratiques frauduleuses de « la haute » revient aux compagnies d'assurances. La politique de ces compagnies consiste à soutenir que « les affaires sont les affaires » et que les sentiments doivent y être

éliminés. Ceci les amène à régler chaque cas d'accidenté au tarif le plus bas possible et conformément à « leurs » critères, et non au tarif raisonnable selon la nature de la perte. Afin d'y ariver, les agents de réclamations, les avocats, et les médecins qui travaillent pour les compagnies d'assurance n'hésitent pas à dénaturer systématiquement les faits. Les médecins, par exemple, minimisent la gravité des blessures en soutenant que les médecins de leurs clients exagèrent.

Détournements de fonds

Chez les cols blancs, un crime beaucoup plus répandu qu'on ne croit, consiste à pratiquer de multiples formes de détournements de fonds dans l'exercice de leurs fonctions. En 1951, par exemple, selon le rapport du *Federal Deposit Insurance Corporation,* un organisme qui assure plusieurs banques, 608 cas reconnus de détournements de fonds ont été signalés. Ces délits impliquèrent 759 personnes, dont 217 haut-placées dans la hiérarchie des banques, 412 employés, et 130 autres personnes. L'analyse de ces irrégularités dévoila toute une gamme d'infractions, telles les manipulations de la monnaie courante, des dépôts et des prêts. Le *Reader's Digest* publiait en 1941 le résultat d'une enquête démontrant que 20 pour cent des employés de certaines banques à Chicago avaient soutiré de l'argent, ou s'étaient emparé d'effets appartenant à leur employeur. On signale le cas d'un employé d'une entreprise de denrées alimentaires au service de magasins « à chaîne ». Il détourna $600,000 en une seule année, montant de six fois supérieur aux pertes subies du fait de cambriolage ou de vols à l'étalage. Et pourtant, l'entreprise concernée n'a pas cru devoir considérer comme particulièrement grave le cas de cet employé.

On a l'exemple récent d'un juge qui, le même jour, eut à juger un homme deconnu coupable d'un vol de 40 cents au magasin du coin, et quatre individus accusés de détourner un fonds de compensation d'assurance-chômage pour une somme de 868 dollars. Il condamna le premier à 90 jours de prison, et a mis les autres en liberté surveillée.

Corruption et patronage

Les incidents qui viennent de provoquer une crise au sein de l'administration libérale fédérale au Canada sont un vibrant témoignage de ce que C. W. Mills a appelé « l'immortalité structurelle » de nos sociétés démocratiques. Mills pensait évidemment à la société américaine. La corruption des serviteurs du peuple englobe celui qui « graisse » tout comme celui qui est « graissé ». La pression et l'influence exercée sur des individus par la machine de l'organisation politique, pressions faites sous forme de cadeaux, de gratifications en argent ou de services, constituent un autre genre de fraude commise par des gens « respectables ». Dans la plupart des villes et des Etats, la majeure partie du « gâteau dévolu au col blanc » provient de démarches préliminaires à l'achat d'équivalent, la signature de contrats ou l'entrée en vigueur de certaines lois ou ordonnances législatives. La liste est sans fin. Les pots-de-vin ont contribué à accroître le prestige socio-économique de quantité de fonctionnaires publics.

Il ne faudrait pas cependant se leurrer et croire que la corruption n'existe qu'au sein des corps publics. Elle se manifeste également sous diverses formes dans l'entreprise privée.

Voler le gouvernement

On entend souvent dire : « voler ou tricher le gouvernement, en ne payant pas complètement ses taxes, n'est pas voler, car le gouvernement c'est nous »; ou encore « après tout, tout le monde fait la même chose ». Cette manière de voir est à l'origine de quantités de fraudes. On ne compte plus les rapports frauduleux produits aux ministère des Finances ou de l'Impôt pour ce qui a trait aux biens possédés ou aux revenus accumulés. Celui qui avoue avoir produit un rapport honnête passe aujourd'hui pour un imbécile puisqu'il est désormais admis que le seul moyen de ne pas payer plus d'impôts que son voisin, est de se conformer à l'« immoralité universelle » — « tout le monde triche ». Les méthodes de « tricher le gouvernement » sont innombrables, tant au niveau des entreprises qu'à celui des individus, et elles sont, dans les deux cas, difficiles à déceler. L'art de tromper le fisc est devenu une coquetterie nationale. Un ancien directeur du *United States International Revenu Office* a pu dire, se référant à son pays : « nous devenons une nation de menteurs et de tricheurs ». En 1951, incidemment, un autre responsable de cet organisme était lui-même reconnu coupable d'une fraude au fisc pour un montant de $91,000 et se voyait condamné à cinq ans d'emprisonnement. Un estimé des pertes fiscales subies chaque année par le gouvernement américain se chiffre aux environs de 5 milliards de dollars, ce qui veut dire que les contribuables américains réussissent à ne pas déclarer $36.5 milliards de leurs revenus annuels.

La profession médicale

Sutherland, dans ses études sur les crimes commis chez les cols blancs, s'arrête aussi au cas des médecins et des avocats : des gens qui ne font pas directement partie du milieu des affaires, mais qui tombent dans la catégorie en question puisque leurs délits se rattachent à l'exercice de leur profession.

Un médecin peut vendre illégalement de l'alcool et des narcotiques, pratiquer un avortement,

offrir des services illégaux aux criminels de la pègre, rédiger des comptes-rendus et faire de faux témoignages en rapport avec des cas d'accidents, s'adonner à des pratiques abusives où prescrire des traitements inutiles, se donner en pseudo-spécialistes, contribuer à restreindre la compétition, se prêter à la pratique du « partage des honoraires ». Cette pratique est considéré comme une infraction au code civil dans 23 Etats américains et est passible d'exclusion de la pratique médicale. Elle consiste, pour un médecin, a orienter sa clientèle vers un chirurgien qui lui remettra une partie de ses honoraires, plutôt que vers un chirurgien reconnu pour ses qualités de chirurgien. Une enquête a révélé que les deux tiers des chirurgiens de New York, s'adonnaient à ce mode de « division du travail », et la moitié des médecins interviewés dans une ville du centre-ouest américain en favorisaient la pratique.

Un autre exemple d'infraction à l'ethique professionnelle est fourni par les médecins qui, moyennant des sommes que leur versent des compagnies de cigarettes, accréditent, « au nom de la science », les fausses allégations voulant qu'une telle marque n'irrite pas la gorge par rapport à telle autre. Dans le cas des avortements il n'est pas rare de trouver des *pharmaciens* et des infirmières qui prescrivent des médicaments ayant la propriété de tuer le foetus. A plusieurs reprises, on a découvert des cliniques d'avortements qui étaient exploitées par des infirmières aux Etats-Unis.

Des pharmaciens ont maintes fois été inciminés pour avoir rempli des prescriptions illicites.

La profession du droit

Le vieux préjugé populaire qui veut que les avocats soient des voleurs n'est évidemment vrai qu'en partie, mais cette partie existe, et il y a des avocats qui se servent de leur profession pour frauder le public d'une façon ou d'une autre. Le sentiment populaire est qu'un avocat ne peut réussir s'il est foncièrement honnête, et qu'un bureau d'avocats accepte en somme tous les cas qu'il peut à l'intérieur des cadres de sa spécialité, et ce, quel que soit le degré de mayhonnêteté requis pour faire triompher les intérêts du client. Evidemment une dose d'exagération entre sans aucun doute dans cette croyance populaire, car les fonctions juridiques se sont considérablement « professionnalisées » depuis quelques années, et le Bureau y est pour quelque chose.

Il reste que la fraude dans la profession du droit est un fait. Certains avocats — souvent membres éminents du Barreau — sont des spécialistes de la loi des corporations et peuvent, à ce titre, suggérer ou guider les activités criminelles ou quazi-criminelles des entreprises commerciales ou des compagnies.

D'autres avocats se spécialisent dans les « demandes fausse et truquées » de clients qui réclament des indemnités pour des accidents d'automobile qui ne sont jamais pourduits.

Les servicesde certains avocats sont parfois retenus pour défendre les droits des membres de la pègre. Ces avocats connaissent fort bien ce qui se brasse dans le monde interlope, leurs relations avec ses dirigeants étant étroites. Pourtant, ils mènent une vie « respectable » au sein de leur communauté et de la société.

Il y a enfin des avocats qui bénéficient de traitements à titre de fonctionnaires publics et qui ne participent pas moins au « marché de la corruption ». Des contacts leur permettent quelquefois d'accéder à un poste supérieur, tel celui de juge. Le juge fédéral de New York, M. T. Manton, fut trouvé coupable d'avoir accepté des pots-de-vin d'une valeur de $664,000 en 1940.

Crimes des cols bleus

Certaines enquêtes, portant cette fois, non plus sur la classe socio-économique supérieurs de la société, mais sur celle des travailleurs (cols bleus), et *toujours en rapport avec des infractions commises dans l'exercice de leur fonction,* ou métier, furent conduites en 1941 sur une base nationale aux Etats-Unis par les éditeurs du *Reader's Digest*. Trois champs d'activités furent surtout examinés.[12]

I. *Les garages d'automobiles* :

Les enquêteurs eurent recours à une ruse. Ils dévissèrent une petite bobine dans le moteur de leur voiture — une défectuosité facile à détecter — et firent 347 garages, dans 48 Etats. Cent vingt-neuf garagistes trouvèrent immédiatement ce qui n'allait pas, et n'exigèrent rien ou à peu près rien pour leurs services. Les autres — soit 63 pour cent — exigèrent des suppléments, firent de l'ouvrage absolument inutile, se firent payés pour du travail fictif ou pour des accessoires non requis, et se rendirent coupables d'autres fraudes de ce genre.

2. *Les ateliers de réparations de radio* :

Un appareil-radio en excellent état fut porté à des ateliers de réparation après que l'on eut pris soin de dévisser l'un des tubes. Sur 340 ateliers visités, 109 détectèrent honnêtement la défectuosité, mais la majorité — les deux tiers — trichèrent délibérément.

3. *Les ateliers de réparation de montre* :

Les enquêteurs dévissèrent une fois de plus une petite vis qui rattachait la roue mécanique au boîtier de la montre, et demandèrent alors à un certain nombre de bijoutiers de la réparer. Ils se montrèrent tous comparativement plus honnêtes que les deux autres groupes, mais près de

15 pages typo français

la moitié d'entre eux trichèrent le client, en chargeant pour de l'ouvrage de nettoyage non accompli, et pour des parties qui n'étaient pas nécessaires ou n'avaient tout simplement pas été changées.

Il faudrait encore parler des fraudes du *marché noir,* de la bourse, des trusts, des faillites : autant d'aspects qui ont fait l'objet d'excellentes études.[13]

Conclusion

L'homme d'affaire apprend à tricher les lois sur les monopoles parce qu'il entre en contact chaque jour avec d'autres personnes qui ont déjà appris le « jeu ». Le crime des cols blanc est un cercle vicieux dont la société n'est pas prête à se débarrasser, car les maillons de la chaîne ressemblent aux globules rouges du sang. Si on en extrait quelques centaines, cela n'en contribue que plus à l'accroissement accéléré des globules qui demeurent.

Selo n Sutherland, il n'y a aucune raison de penser que *General Motors* souffre d'un complexe d'infériorité », la *U.S. Steel* du « complexe d'Oedipe" ou les *Duponts* d'un désir de mort » lorsqu'ils commettent des violations contre la loi; il est absurde de penser que les hommes d'affaires qui deviennent des criminels souffrent d'une quelconque distorsion pathologique.[14]

Sutherland énonce en neuf points sa théorie explicative :[15]

1. *La conduite criminelle est* apprise.
2. *Elle est apprise au contact d'autres personnes dans un processus de* communication.
3. *La majeure partie de l'apprentissage s'accomplit au sein de* groupes personnels intimes.
4. *Il comprend : (a) les techniques pour commettre le crime, qui sont quelquefois très compliquées, d'autres fois très simples; (b) la direction spécifique des motifs, des besoins, des rationalisations, et des attitudes.*
5. *La direction spécifique des motifs et des besoins est apprise selon les définitions des codes légaux comme favorables ou non-favorables — ces définitions changeant selon le milieu de vie et de travail —*
6. *Une personne devient délinquante lorsqu'un* excès de définitions favorables aux infractions de la loi *existe par rapport aux définition non-favorables.*
7. *Les* associations différentielles peuvent varier *en fréquence, en durée, en priorité, et en intensité.*
8. *Le processus d'apprentissage de la conduite criminelle par association avec des modèles criminels et anti-criminels implique tous les mécanismes reconnus dans l'apprentissage de tout autre comportement.*
9. *Alors que la conduite criminelle est une expression de besoins et de valeurs, elle n'est pas expliquée par ces besoins et ces valeurs puisque la conduite non criminelle est également une expression des mêmes besoins.*

En effet, en regard de ce dernier point, les criminels en col blanc ou en col bleu, de même que les non-criminels vivent dans une même société où une économie compétitive et une philosophie qui « adore le succès » sont centrées exclusivement sur l'argent et la consommation matérielle. *Les besoins et les valeurs sont donc les mêmes* pour les criminels comme pour les non-criminels. L'associatio n différentielle explique cependant le *processus de différentiation* entre les *moyens* que les deux groupes choisissent pour atteindre les mêmes buts et les mêmes fins. ★

RÉFÉRENCES

1. Morris, A., Criminology, pp. 153-158 (N.Y., Longmans, 1935).

2. Sutherland, E.H., "White Collar Criminality", 5, *American Sociological Review*, 1-12 (1940).

3. Sutherland, E.H., "Crime and Business", 217, *The Annals*, 112-18 (1941); aussi, "Is White Collar Crime Crime?", 10, *American Sociological Review*, 132-9 (1945); *White Collar Crime* (N.Y., Dryden Press, 1949).

4. Hartung, F., "White Collar Crime: Its Significance for Theory and Practice", 17, *Federal Probation*, 30-36 (1953); aussi D. J. Newman, "White Collar Crime", 23, *Law and Contemporary Problems*, 735-53 (1958).

5. Caldwell, R.G., "A Reexamination of the Concept of White Collar Crime", 22, *Federal Probation*, 30-36 (1958); P.W. Tappen, "Who is the Criminal", 12, *American Sociological Review*, 96-102 (1947); G. Geis, "Toward a Delineation of White Collar Offenses", 32, *Sociological Inquiry*, 160-171 (1962).

6. Quinney, E.R., "The Study of White Collar Crime; toward a Reorientation in Theory and Practice", 55, *J. Crim. Law, C. and P.S.*, 208-214 (1964).

7. Normandeau, A. "Prospects and Problems of Occupational Deviant Behavior typology: A Redefinition and an Extension of the Concept of White Collar Crime" (rapport miméographié, Université de Pennsylvanie, 1965).

8. Rapporté dans R.A. Smith, "The Incredible Electrical Conspiracy" in *the Sociology of Crime and Delinquency*, Wolfgang et al (eds), (N.Y., Wiley, 1962), p. 357-72.

9. Sutherland, 1940, op. cit., p. 2.

10. Quinney, E.R., "Occupational Structure and Criminal Behavior: Prescription Violation in Retail Pharmacists", 11, *Social Problems*, 179-87 (1963).

11. Aubert, V., "White Collar Crime and Social Structure", 58, *American Journal of Sociology*, 263-71 (1952).

12. Tel que résumé dans H.A. Bloch et G. Geis, *Man, Crime, and Society* (N.Y., Random House, 1962), p. 393.

13. Clinard, M., "Criminological Theories of Violations of Wartime Regulations", 11, *American Sociological Review*, 258-70 (1946); aussi son libre *Black Market* (N.Y., Rinehard, 1952); également F. Hartung, "White Collar Offenses in the Wholesale Meat Industry in Detroit", 56, *American Journal of Sociology*, 25-32 (1950);; D.R., Cresney, "The Criminal Violation of Financial Trust", 15, *American Sociological Review*, 738-43, (1950), et son livre *Other People's Money* (N.Y., Free Press, 1954).

14. Sutherland, 1941, op. cit., p. 96.

15. Sutherland, E.H., et D.R. Cressey, *Principles of Criminology* (Philadelphia, Lippincolt, 1960), p. 77-79.

le cinéma canadien et ses limites

par *Yerri KEMPF*

NOUS vivons à une époque où les impératifs économiques tentent d'investir tous les domaines de l'activité humaine en y instaurant leurs critères de façon catégorique et absolue, ce qui provoque des situations antinomiques dommageables à toute autre forme de démarche et ceci tout particulièrement à la démarche esthétique. La plus belle illustration de cet état de choses nous est fournie par le cinéma à la fois « septième art » et industrie. Il est connu que la fabrication d'un film mobilise des capitaux considérables, toutefois la valeur du produit terminé dépend en dernière analyse beaucoup plus de la qualité de l'intervention psychique (scénario, dialogues, mise en scène) que de la quantité de dollars investis. « Ce qui constitue la qualité de l'oeuvre d'art, écrit Francastel dans son ouvrage: « La réalité figurative », c'est son adéquation, non au réel, mais à l'esprit du créateur. » La méconnaissance de cette loi profonde compromet quand elle ne détériore pas, une bonne partie de la production cinématographique. Le cinéma canadien n'échappe pas à cette embûche; au contraire: il se présente particulièrement démuni devant le rouleau compresseur économique et technique.

La production privée

Si nous jetons un coup d'oeil sur les moyens de production dont dispose le cinéma canadien, la situation apparaît relativement simple. Nous avons quelques compagnies privées et un organisme officiel: l'O.N.F. Du côté des compagnies privées, l'essentiel des commandes relève de la publicité, la plupart du temps destinée à la TV. Il arrive aussi que cette dernière confie à une compagnie privée le tournage d'une série. Donc, au départ, il s'agit beaucoup plus d'une sous-activité de la TV que de cinéma proprement dit. Entre les exigences du petit écran et celles d'un grand écran, il y a plus qu'un monde, si bien que dans ce domaine, rien que sur le plan technique, il ne peut être question de recherche cinématographique. Quant au contenu commercial de la plupart des métrages ainsi produits, il constitue un véritable poison mortel pour toute préoccupation esthétique. Ceux qui ont assisté ou participé au tournage d'une bande commerciale, sont blasés à ce sujet: ils ont tout vu ! Ou plus exactement, il ne voient plus rien du tout . . . du moment que « ça rapporte » . . . On me concédera que ce n'est pas exactement l'état d'esprit qui prédispose à l'enthousiasme créateur !

L'année dernière, nous avons assisté à la naissance d'une nouvelle compagnie, d'un type différent : « Coopération ». Fondée par Pierre Patry, cette compagnie se lançait avec fougue dans la production de longs métrages. Malheureusement cette fougue ne reposait que sur la personnalité d'un homme dont les limites sont vite apparues dans son film « Caïn » avec consternation. Ce qui avait été maladresse et modestie dans « Trouble-fête », le premier long métrage de ce réalisateur, s'est brutalement transformé en mauvais goût agressif et en prétention incroyable. Et, en plus, techniquement parlant, le film est indéfendable, tout particulièrement au point de vue son. Bref, une vraie catastrophe. Ce qu'il faut noter dans cette aventure, c'est que les techniciens qui ont participé à l'entreprise, avaient donné, à d'autres occasions, la preuve de leur compétence. C'est donc leur utilisation au niveau de la mise en scène qui a provoqué la mauvaise qualité de leur travail.

L'Office National du Film

Reste l'O.N.F. Là, nous avons affaire à une vieille institution — elle fêtait l'an passé son

25e anniversaire. Par la bouche de ses dirigeants, elle a moult fois proclamé quelles étaient les visées de son activité. Je ne pense pas déformer leurs propos en précisant qu'il s'agit d'une démarche sociologique qui entend offrir au monde les traits particuliers de notre pays, si bien que les caméras de l'O.N.F. sont une sorte de police montée qui enquête en permanence sur la situation du cheptel bovin, les avatars de la truite saumonée ou encore les petites misères de la main-d'oeuvre saisonnière. Il y aurait déjà beaucoup à dire sur le bien fondé de l'attitude sociologique en tant que possibilité de rejoindre et d'exprimer la réalité, que celle-ci soit canadienne ou autre. Personnellement je ne crois guère que le cinéma-vérité de M. Rouch — un des grands hommes de l'O.N.F. ! — permette une saisie authentique d'un être ou d'une collectivité. Non seulement cette technique tend à falsifier la réalité qu'elle prétend appréhender, mais sa problématique aggrave le mal profond dont souffrent la plupart des cinéastes de l'O.N.F.: l'absence de cerveau coordinateur. C'est qu'« en art comme en linguistique, le point de vue crée l'objet ... Les vrais rapports dialectiques de l'image sont rationnels et non objectifs. Le signe (c'est-à-dire le film) est le produit d'une invention. C'est dans la mémoire et dans l'imagination, non dans le réel, que les signes plastiques s'agencent en systèmes porteurs de signification. » Francastel parle de peinture, mais son analyse garde toute son efficience, appliquée à la création cinématographique. En pratique, cela veut dire qu'on ne fait pas de films structurés et vivants en amoncelant des pieds de pellicules et en procédant par la suite à des montages percutants au petit bonheur la chance. Il ne suffit pas d'emmagasiner le plus de matériel visuel (objectif) possible, il faut que le cerveau impose un choix à la caméra en fonction d'une vision structurée à l'avance. Or, pour prendre un exemple, le court métrage « Soixante cycles » présenté lors du dernier Festival, et qui puisait ses images dans la course cycliste « le tour du Saint-Laurent » a été réalisé dans les conditions suivantes: des caméramans sont partis avec la consigne: faites de l'image. Ensuite des monteurs ont collé tout ca, coupant par ci, rajoutant par là. Evidemment, il n'y a aucune rigueur interne dans ce découpage, aucune finalité: les images, souvent fort belles, se suivent ou plutôt se poursuivent absurdement ... Dans ce cas précis, le résultat se laisse voir avec agrément, je crois même que ce film a obtenu un prix au Festival de Moscou. Quoi qu'il en soit, la plupart des produits de l'O.N.F. sont atteints de la même déficience et le lyrisme visuel ne réussit pas chaque fois à se produire et à masquer, en une certaine mesure, l'absence de pensée.

Lorsqu'il s'agit d'oeuvres à contenu spécifiquement esthétique c'est-à-dire qui ne rentrent pas dans le cadre de la production courante de type sociologique, rappelons-le — la sensibilité du réalisateur se substitue à l'intelligence et introduit une cohérence poétique, comme cela se voit dans le très beau film de Giraldeau : *La forme des choses*. Ce type de film peut difficilement durer très longtemps — celui de Giraldeau dure 10 minutes — et se structure sur le plan sonore uniquement la plupart du temps par un soutien musical. (A noter la parfaite intégration de ce soutien dans « la forme des choses ». Pierre Mercure, auteur de cette performance, mérite une mention spéciale).

Mais les films à contenu sociologique semblent le plus souvent être réalisés dans les mêmes conditions. Aussi le résultat s'avère-t-il trop souvent d'un ennui mortel. On ajoute un texte après coup qui s'accorde tant bien que mal (et plutôt mal que bien) au flux des images. Chose beaucoup plus grave : ce flux d'images ne possède pas de rythme, n'ayant pas de véritable existence ontologique et n'étant pas polarisé par une structure mentale ... Ah, les images sont belles, léchées, « artistiques », les cadrages soignés, le montage original, astucieux, mais tout cela absolument gratuit, sans motivation profonde. C'est pourquoi j'écrivais dans mon dernier article (sept. 65) : « Le cinéma canadien a un oeil, mais pas d'oreilles ! » Une brillante technique qui débouche sur le néant.

Les morts, témoins à charge

Certaines personnes avaient trouvé quelque mérite au « Festin des Morts », long métrage de prestige. J'estime au contraire que ce monument étale somptueusement toutes les déficiences analysées plus haut, et cette fois, pendant près de deux heures. Quel réquisitoire accablant ! Une fois de plus nous nous trouvons en face d'une imagerie statique, une sorte d'enluminure pseudo-artistique d'une chronique discontinue du passé. Je dis bien chronique discontinue, puisque cette fois, nous pouvons observer les progrès du mal au niveau auditif. Le scénario est une suite de tableaux dont la succession est dépourvue de véritable causalité. Ainsi, tout à coup, Dansereau nous fignole une séquence qui se situe dans une magnifique propriété. Ni les personnages, ni leur bavardage n'a le moindre rapport avec l'objet du film ... La durée filmique n'a pas été vivifiée et les morts sont plus que morts. Esthétiquement, cela rejoint le défilé de la Saint-Jean-Baptiste. Sic transit ...

Un devis révélateur

Dernièrement, le « Journal des Vedettes » publiait une enquête sur le cinéma canadien. M. Beaudoin, propriétaire des Laboratoires Transworld, y prônait le budget suivant :

Pellicule et frais de laboratoire	$15.000
Les comédiens	$13.000
Location d'équipement et entretien	$12.000
Le son, post-synchro, comédiens	$ 5.000
Le son mixage	$ 4.000
Le son montage	$10.000
Distribution :	
Publicité (par semaine)	$ 2.000
Faux frais	$10.000

Ce devis est révélateur : ni le scénario, ni les dialogues, ni la mise en scène n'y figurent ! Je ne crois pas au hasard et je considère au contraire cette omission comme chargée de sens ! O combien ! Seul compte sur le plan économique, l'intervention technique. On n'a que faire de tous ceux que nos charmants voisins du sud appellent : les têtes d'oeufs. C'est le moment de relire la citation du début : « Ce qui constitue la qualité de l'oeuvre d'art, c'est son adéquation non au réel, mais à l'esprit du créateur. » Or cet esprit, dans le domaine du cinéma, emprunte avec nécessité la voie auditive, c'est-à-dire, la voie de l'écriture, laquelle écriture est la projection verbale d'une conception globale du film ... Un film s'écrit avant de se tourner, et ceci aussi bien tant à sa structure (scénario) qu'à sa dialectique (dialogue). Nous voici devant la pierre d'achoppement du cinéma canadien : c'est là qu'il échoue à peu près constamment. Non seulement nos cinéastes — et beaucoup de réalisateurs de TV souffrent du même haut mal — sont persuadés que le visuel prime l'auditif, mais ils se croient capables d'écrire eux-mêmes scénario et dialogue. Alors ça donne les puérilités "engagées" de Gilles Groulx *(Le chat dans le sac)* ou, tout récemment, les manicouaganeries lamothiennes.

Il faut donc commencer par démystifier le culte du visuel et remettre l'image à sa place : celle de servante. Servante d'une pensée, d'une personnalité. Un film ne se tourne pas au hasard, il se conçoit d'abord. Et il se conçoit sous forme verbale : c'est le verbe qui structure le flux des images et qui impose le choix des prises de vue — il peut même imposer l'angle de prise de vue, le cadrage, la vitesse du travelling ! —, choix d'où découlera le rythme et la respiration de l'oeuvre. Le verbe, c'est-à-dire, l'usage de la langue, la maîtrise des mots. User d'une langue, maîtriser les mots, cela présuppose une conscience informée et libre. Les rapports entre l'information et la prise de conscience mériteraient, à eux seuls, une longue analyse, mais c'est surtout sur le phénomène « liberté de conscience » que je voudrais un peu insister cette fois.

Il me faut tout d'abord signaler l'incompatibilité qui me semble évidente entre le statut de fonctionnaire et les nécessités de la liberté créatrice. Comment les représentants d'un organisme officiel, c'est-à-dire, dépendant du pouvoir politique peuvent-ils réellement assumer la prise en charge d'une remise en question, d'une simple enquête engagée — je songe par exemple à un film sur le patronnage, — mal endémique dont nous souffrons encore — et qui serait conçu dans le style et l'esprit de « Main basse sur la ville » ? — en somme d'une véritable démarche sociologique ! Le simple énoncé du problème fait sourire ! Bien sûr, il y a des accommodements ... qui ne vont pas bien loin ... qui ne peuvent pas aller bien loin ... Mais nous nous trouvons là en pleine sociologie appliquée, et c'est plutôt le côté psychologique que j'entends utiliser pour tenter de cerner la cause — une des causes — de la carence de nos cinéastes. En effet, presque toutes les oeuvres présentées récemment témoignent de la même incapacité de s'exprimer sur le plan auditif : ou bien ils utilisent un scénario et des dialogues aberrants (Caïn), ou encore, ils se révèlent incapables d'intégrer leur propre discours (d'une extrême pauvreté d'ailleurs) à leur sensibilité visuelle souvent réelle. Ces incapacités impliquent une insuffisance rédhibitoire de leur prise de conscience. Le film à contenu esthétique peut éviter, sinon camoufler, de semblables insuffisances, le long métrage à contenu psychologique ou sociologique ne pardonne pas : il exige une prise de conscience totale qui s'affirme librement et qui insuffle à chaque image du film sa profonde raison d'être.

Les heureuses exceptions

Je signalais, dans mon article consacré au Festival, (Cité Libre d'août-septembre 1965) les deux exceptions : « Pour la suite du monde » et « La vie heureuse de Léopold Z. » Je ne reviendrai pas sur ce dernier film. Par contre, le film de Brault et Perrault mérite quelques considérations, puisqu'il n'échappe pas entièrement au conditionnement cinéma-vérité, fustigé au cours de cet article. Ce qui a sauvé cette oeuvre en lui conférant une âme, c'est la personnalité riche et généreuse du poète Perrault. L'apport de Brault, important à n'en point douter sur le plan technique, ne se situe pas au niveau où une oeuvre se structure, s'épanouit, vit enfin. Au risque de me répéter, ce n'est pas la technique qui a pouvoir de création, c'est un cerveau doué de personnalité. La question qu'on peut se poser et qui est intéressante : « Où se manifeste, et aussi, comment se manifeste la création dans une oeuvre du type : « Pour la suite du monde » ? Tout d'abord dans les rapports humains entre Perrault et les habitants de l'Ile-aux-Coudres. Celui-ci a su établir ce climat de confiance sans lequel toute spontanéité est impensable. Ensuite dans la dynamique qu'a mise en oeuvre la résurrection de la pêche aux marsouins, résurrection dont notre poète aura été le Moïse. Quant à l'entreprise cinématographique elle-même, elle a réussi dans la mesure où les habitants de l'Ile étaient relativement inconscients de la portée réelle qu'avait l'enregistrement sur pellicule de leur vie

quotidienne, encore qu'à certains moments un peu de cabotinage n'a pu être évité. Le petit Louis, par exemple, en met par instant. Au moment du montage, il a fallu résoudre l'habituel problème ONF : que retenir dans les monceaux de pellicules — il y en avait pour plusieurs heures ! — encore que la chronologie de la pêche ait servi de ligne de repère. Toutefois l'aspect empirique du montage pèse sur la dynamique du film et j'ai ressenti par instant une sorte de conflit entre le déroulement visuel et la trame sonore, chaque sens voulant s'imposer au détriment de l'autre. Mais tout compte fait, le film existe et admirablement. Il appartient cependant davantage au cinéma flahertyen qu'aux recherches de M. Rouch, ce qui évidemment n'est pas un mal.

Pour un cinéma d'animation

Chaque fois que je me rends à l'O.N.F. et que je contemple cette grande bâtisse, je ne puis m'empêcher d'évoquer McLaren, de l'imaginer dans sa petite cellule, devant sa table d'animation et sa moviola . . . et je souris. Je souris en confrontant les milles et les milles de pellicules à contenu plus ou moins sociologique — je vois les monceaux de bobines ! — et la poignée de courts métrages aux titres mirifiques : « Blankity Blank » . . . « Lines vertical » . . . « Mosaic » . . . C'est tout de même un joli paradoxe, ce fait que quelques minutes d'invention de ce poète génial pulvérisent, sur l'échelle des valeurs du cinéma mondial, les bataillons, que dis-je, les régiments de documentaires, sortis de l'usine ONF ! Ça ne doit pas être du goût de tout le monde dans la maison ! Mais il faut bien se rendre à l'évidence : la gloire de Norman McLaren est internationale. Un vrai coup dur quand on ne jure que par la sociologie. Moi, ça me ravit plutôt. D'abord parce que je suis pour les poètes. Et ensuite parce que la poésie n'est jamais gratuite; elle nous apprend souvent beaucoup plus que nombre d'autres démarches : elle nous apprend l'essentiel. C'est évidemment le cas de l'oeuvre de McLaren. Le cinéma y livre le secret de sa nature. Pour ne citer qu'un exemple, j'ai posé à Vilardebo, lors de sa venue au festival, la question suivante : « Comment avez-vous procédé pour tourner la « Petite cuillère » ? — « Exactement comme McLaren, fut sa réponse, dont je viens d'admirer l'exposition. Tout était calculé ! »

On a souvent dit que le cinéma était un art de l'espace. Or le cinéma d'animation nous démontre, au niveau de sa fabrication, que le facteur temps joue un rôle décisif, si bien que la durée filmique doit beaucoup plus, tout compte fait, au rythme de l'image qu'à son contenu statique. Ce rythme visuel appelle le rythme sonore, ou plus exactement, le rythme de la durée filmique engendre son et image. McLaren, pour résoudre ce problème, utilise une règle graduée et un chronomètre. Il s'agit en somme de rationalisation mathématique. La notion de rythme se situe au coeur même de la création cinématographique que celle-ci soit d'ordre poétique ou . . . sociologique. Bien entendu, comme j'ai essayé de l'établir plus haut, lorsque l'intervention sonore fait appel à la rationalisation verbale —scénario, découpage, dialogue — le contrôle du temps s'effectue à partir de cette rationalisation dont la structure même engendre le rythme du film.

Après ces considérations quelque peu abstraites, mais que je crois nécessaires à la compréhension du septième art, je voudrais prononcer un plaidoyer en faveur du cinéma d'animation. Je sais que l'ONF a déjà commencé à accroître la place de l'animation dans sa production, mais je ne suis pas sûr que cela ne se fasse pas un peu à contre-coeur. Qu'on veuille bien considérer pourtant l'exemple du cinéma tchèque : voilà un petit pays qui inscrit son originalité — et avec quelle vigueur — au ciel du cinéma international, grâce à l'impulsion de Trnka, autre grand poète du cinéma d'animation. Cette forme de cinéma privilégie l'oeil et participe aux recherches les plus audacieuses des arts plastiques contemporains. Je songe par exemple aux travaux d'un Nicolas Schoeffer . . . Or n'est-ce pas du côté de la peinture que le Canada, et plus particulièrement le Québec, s'affirme avec le plus d'authenticité et avec le moins de gêne ? Il me semble évident que le cinéma devrait tirer son profit de cette force potentielle, d'autant plus que nos musiciens eux aussi — l'exemple d'un Maurice Blackburn et, comme je le signalais plus haut, de Pierre Mercure est probant — sont à la hauteur de la situation. En outre, les réserves que j'ai pu faire au sujet de la liberté créatrice à l'intérieur de l'ONF perdent une bonne partie de leur raison d'être : une ligne qu'elle soit verticale ou horizontale ne risque pas de provoquer une interpellation à la Chambre. Mais là je suis peut-être trop optimiste : je me rappelle tout à coup l'affaire de l'emblême de l'Exposition 67 !

En guise de conclusion

Au moment où j'achevais cet article, *Vie des Arts* (No 39) est venue spontanément m'offrir une conclusion : « Georges Dufaux, directeur de la photographie à l'*Office National du Film,* a signé un nombre incalculable de courts et de moyens métrages. Il a même assez souvent, imposé son style à des films qui autrement n'auraient jamais, par leur contenu seul, passé l'écran. » C'est un orfèvre en la matière qui parle : Jacques Godbout. Il ne me reste qu'à le remercier de cette collaboration involontaire et inespérée en lui souhaitant de réussir avec YUL 871, le film qu'il est en train de tourner, la brillante démonstration que le long métrage canadien justifie plus nos espoirs que nos craintes. ★

SÉLECTION DE DISQUES

BEETHOVEN: BAGATELLES. Au piano: Wilhelm KEMPFF (Deutsche Grammophon stéréo 138 934; mono 18 934).

Ce disque de luxe, qui s'avère déjà un succès de vente, est paradoxal à plusieurs points de vue. Il réunit, interprétés par le plus grand pianiste beethovénien vivant, ces « petits riens » que Beethoven composa, en marge de ses chefs-d'oeuvre, pour assurer sa survivance matérielle à des moments difficiles. « Si je veux, disait-il lui-même, me réserver le temps nécessaire à de grandes oeuvres, il me faut parfois barbouiller pour du pain et de l'argent. » Sous le titre général de Bagatelles, le disque nous offre les Bagatelles op. 126, une Ecossaise, les Rondos op. 129 et op. 51, les Variations « nel cor piu » et la trop fameuse « Lettre à Elise ». Ces pièces que l'on considère souvent comme des « exercices de couventines » n'en sont pas moins des bijoux d'ingéniosité; sous les mains du vieux Kempff, elles deviennent de vrais miracles. La sonorité du disque est exceptionnelle et maintient l'insurpassable standard de la firme allemande Deutsche Grammophon.

* * *

OEUVRES POUR FLUTE ET PIANO: ROGER CANTIN, flûtiste et RACHEL MARTEL, pianiste. (RM mono 36 503).

Un très beau disque qui fait honneur à notre production québecoise. Roger Cantin et Rachel Martel nous offrent une interprétation délicate et très sûre d'un groupe de pièces judicieusement choisies. Le disque contient des oeuvres de Jean-Christophe BACH, de HAYDN, de BEETHOVEN, de CHOPIN, de DEBUSSY et de GAGNEBIN. Cette variété ne sacrifie en rien à la qualité, bien que cette dernière soit surtout sensible dans le mélodique Andante et variations d'Haydn et les variations sur un thème de Rossini de Chopin. L'enregistrement du STUDIO RM, du Cap-de-la-Madeleine, est d'une grande perfection technique, qui peut avantageusement subir la comparaison avec les compagnies étrangères et leurs filiales. Des notes compétentes et bien rédigées d'Hermel Bruneau complètent le tout et font de ce disque un cadeau de choix pour une discothèque de musique classique.

* * *

NANA MOUSKOURI: Mes plus belles chansons grecques (FONTANA stéréo 885.514 MY; mono 680.233ML.)

L'étonnante artiste grecque Nana Mouskouri a déjà à son crédit quatre microsillons où elle chante en anglais, en français, en allemand, en espagnol, en italien . . . et en grec. Nous recommandons sans hésiter comme premier achat le présent long-jeu. Il vous permettra, avec un peu d'imagination, un voyage inoubliable sous le ciel méditerranéen. Ces chansons grecques de Manos Hadjidakis et de Theodorakis portent en elles une limpidité et une nostalgie que Nana Mouskouri sait rendre avec un art consommé. Les instruments de l'orchestre grec, dirigé par Jacobos Dentjos, augmentent l'authenticité magique de l'enregistrement. Un disque plein de soleil.

* * *

AMALIA RODRIGUES en concert (KAPP mono KL-1096; KL-1095; KL-1120).

L'univers du spectacle surnomme Amalia Rodrigues « la fabuleuse ». Les trois microsillons indiqués ci-haut nous portent à croire que ce titre lui sied bien. La célèbre chanteuse espagnole nous y offre les chants qui lui ont valu une renommée internationale. Sa voix émouvante, un peu rauque et plaintive, nous semble surtout à l'aise dans le « fado », cette forme de mélopée qui contient en elle, avec des moyens très restreints, toute l'âme populaire espagnole.

* * *

GINETTE RAVEL: Mes grands succès (RCA VICTOR stéréo PCS-1025; mono PC 1025).

Les interprètes féminines de la chanson sont de plus en plus nombreuses dans notre province. Parmi elles, Ginette Ravel mérite selon nous une place à part. Sa voix est exceptionnellement chaude et riche; sa diction et son élocution sont remarquables. Mais c'est surtout la conviction et le coeur qu'elle met dans ses interprétations qui en font une artiste attachante. Le présent microsillon est très intéressant puisqu'il réunit les grands succès de ses trois disques antérieurs: Les enfants du Pirée, Quand le soleil était là, Le bonheur, Demain tu te maries, etc. . .

* * *

Autres disques récents présentant un intérêt spécial:

BARBER: Concerto de violon. HINDEMITH: Concerto de violon. Avec Isaac Stern (Columbia MS-6713/ML-6113).

MONTEVERDI: Madrigals, avec Antonellini et l'Ensemble de Rome. (Victor LSC-7035/LM-7035).

BACH et TELEMANN: Fantaisies et sonates pour flûte, avec Jean-Pierre Rampal (Epic stéréo BC 1299/LC 3899).

COUNT BASIE: Récital de jazz. (Verve 68616/8616).

Jean-Guy Gaulin

CITÉ LIBRE

10 numéros par année

AU KIOSQUE — 50¢ le numéro

ABONNEMENT — $3.50 par année

M PIERRE TANGUAY 99 99
931 RUE PRATT 0089292
MONTREAL 8 PQ CAN 0005 6

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.
PORT PAYÉ À MONTRÉAL

« Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraires et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication. »